

# Des Indicateurs pour apprécier le Développement Durable en Poitou-Charentes

Mars 2012





# Des Indicateurs pour apprécier le développement durable en Poitou-Charentes

*Dans le cadre d'une nouvelle démarche de travail initiée en 2010 sur «la mutation des modèles de développement», le CESE Poitou-Charentes a promu l'idée de doter la région (au sens territorial du terme) d'un ensemble d'indicateurs de développement durable. Une première consultation des partenaires a mis en évidence une même volonté des services de l'Etat, de l'INSEE et du Conseil régional.*

*Dans ce contexte le CESER a proposé de coordonner et d'animer une démarche régionale en ce sens. Le représentant de l'Etat en région, la direction régionale de l'INSEE, le Conseil Régional, et le CESER ont alors décidé de mener en commun des travaux pour la production, la définition, la diffusion et la promotion d'un ensemble d'indicateurs de développement durable du territoire régional. Ce partenariat institutionnel a été formalisé dans le cadre d'une convention et s'est enrichi avec l'engagement d'autres acteurs régionaux et locaux : l'Observatoire Régional de l'Environnement, l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC), l'Observatoire du spectacle vivant, l'Université, des Conseils de développement volontaires ont ainsi participé à l'ensemble des réunions du groupe de travail régional.*

*L'objectif concret de ce partenariat est, à terme, la présentation de la situation de Poitou-Charentes au regard du développement durable et son évolution dans le cadre d'une publication annuelle permettant d'alimenter un débat public sur les choix de développement et d'avenir (que ce soit en matière de transport, d'aides aux entreprises, d'habitat, de formation, d'éducation...).*



# Sommaire

	Pages
Introduction	7
De nouveaux repères pour un développement durable	9
- Une stratégie nationale	9
- Une démarche opérationnelle pour le Conseil Régional de Poitou-Charentes	10
- Le développement durable : un objet politique	11
Une démarche de progrès qui demande une évolution des outils de mesure et d'appréciation	12
- L'intérêt des indicateurs	12
- Des précautions d'usage	13
Mobiliser les indicateurs pour éclairer les défis régionaux au regard du développement durable	15
Trois défis régionaux : - L'aménagement du territoire	18
- La précarité énergétique	20
- La création de richesses et l'emploi	24
- Exemples d'indicateurs utilisés pour l'analyse des trois défis régionaux	29
▪ Artificialisation des sols	30
▪ Consommation d'énergie finale dans le secteur Résidentiel Tertiaire	32
▪ Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	34
▪ Distribution des revenus	38
▪ PIB par habitant	42
▪ Taux d'emploi	44
Construire un système d'indicateurs pour Poitou-Charentes	47
- Proposition de 26 indicateurs	47
- Des indicateurs synthétiques	47
- Des indicateurs complémentaires	50
- Des indicateurs en émergence	51
Liste des personnes ayant participé aux travaux	53



## Introduction

De mai à décembre 2011, le groupe de travail régional a conduit des auditions et examiné différentes propositions d'indicateurs dans l'objectif de n'en retenir qu'un nombre limité, jugés les plus pertinents pour Poitou-Charentes. Devant la profusion des démarches et des indicateurs, dans un souci de s'inscrire dans un cadre national et européen et de pouvoir comparer les territoires entre eux, le groupe régional a basé son travail sur :

- les indicateurs de suivi de la stratégie nationale de développement durable,
- les indicateurs territoriaux élaborés conjointement par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la DATAR,
- les indicateurs de contexte sélectionnés par l'Association des Régions de France (ARF) pour une approche commune à l'ensemble des Régions,
- l'Indicateur de Bien Être Régional (IBER) élaboré en Poitou-Charentes.

Les indicateurs ont été examinés au regard de leur déclinaison possible en Poitou-Charentes, de leur pertinence, de leur fiabilité et de la possibilité de les construire.

Ce document intermédiaire présente une première liste d'indicateurs régionaux . C'est une première production qui a pour objectif de rendre compte des travaux réalisés, de porter à connaissance la démarche partenariale mise en place en Poitou-Charentes, de valoriser son exemplarité et de sensibiliser aux principes, finalités et concepts du développement durable.

Dans cet objectif ce document rappelle quelques notions clés du développement durable et présente les spécificités des indicateurs ainsi que des précautions pour leur usage. Il propose à l'aide d'exemples concrets sur l'aménagement du territoire, la précarité énergétique et la création de richesses et l'emploi, un usage des indicateurs et met en évidence l'intérêt de les mettre en relation, de les croiser. Ces analyses permettent alors de proposer des orientations, des pistes d'actions aux « décideurs ».

La liste des indicateurs retenus devra s'enrichir des différents diagnostics en cours ; pour certains, coélaborés par l'État et la Région Poitou-Charentes (Schéma Régional Climat-Air-Énergie, Schéma Régional de Cohérence Écologique), pour d'autres, réalisés uniquement par l'État (Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)) ou par la Région Poitou-Charentes (Schéma Régional de Mobilité Durable, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et Recherche,...).

Ce premier travail relève d'une expérimentation, tant sur la nature des contenus proposés que sur la méthode de son élaboration. Il devra être soumis à débat et propositions et être partagé avec les différents acteurs de Poitou-Charentes: Conseil Régional et Conseil Économique, Social et Environnemental, élus et techniciens des collectivités, services de l'État, organisations socioprofessionnelles, agents économiques, représentants associatifs, simples citoyens...

C'est une des ambitions et un des engagements des partenaires du groupe régional : organiser « des rencontres d'acteurs » sur les indicateurs de développement durable.

Ces rencontres se dérouleront d'avril à octobre 2012 ; elles visent à :

- Informer les acteurs des territoires des principes et concepts du développement durable,
- Présenter le travail déjà réalisé pour identifier un ensemble d'indicateurs de développement durable au niveau régional pour appropriation et « validation » de ces indicateurs,
- Sensibiliser les acteurs aux démarches d'évaluation « développement durable » et leur proposer des outils,
- Recueillir les réactions des acteurs,
- Identifier les indicateurs spécifiques au Poitou-Charentes jugés indispensables.

Le document final qui sera proposé fin 2012 présentera la situation du Poitou-Charentes au regard du développement durable et, actualisé annuellement, aura pour vocation d'être un outil de pilotage, un support d'animation du débat public régional et outil d'aide à la décision commun aux différents partenaires.



# De nouveaux repères pour un développement durable

## Une stratégie nationale

La communauté internationale s'est donnée un nouveau rendez-vous en 2012 pour dresser le bilan de deux décennies d'engagements pour le développement durable (notion consacrée aux sommets de la terre de Rio en 1992 et Johannesburg en 2002) et dynamiser deux nouveaux chantiers : l'économie verte et la gouvernance du développement durable.

En 1987, le rapport "Brundtland", «Notre avenir à tous» a proposé une définition du développement durable qui fait toujours référence : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

En France, la Loi Grenelle vient éclairer les "objectifs du développement durable". Cette notion fait référence aux cinq finalités du développement durable définies à l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Depuis le sommet de Rio en 1992, tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en oeuvre des politiques globales cohérentes : en France pour la première fois, **la stratégie nationale de développement durable 2003-2008 (SNDD)**, a fait du développement durable une composante de l'action publique.

La SNDD 2010-2013 propose une **architecture commune** à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de **choix stratégiques et d'indicateurs** qui ont fait l'objet d'un large consensus. La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale.

Quinze indicateurs phares et quatre indicateurs de contexte économique et social constituent le coeur du tableau de bord retenu pour faciliter le suivi de la SNDD et contribuer à sa large diffusion.

Pour débattre du choix de ces indicateurs, une concertation ouverte et animée par le CESE a associé les collègues du Grenelle (Etat, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux, ONG environnementales). Elle a traduit l'importance d'une large appropriation des indicateurs du développement durable et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le débat citoyen.

Ces indicateurs ont été choisis pour :

• **illustrer les enjeux clés du développement durable en réponse aux 9 défis clés de la SNDD :**

- Défi 1 : consommation et production durable ;
- Défi 2 : société de la connaissance (éducation et formation ; recherche et développement) ;
- Défi 3 : gouvernance ;
- Défi 4 : changement climatique et énergies ;
- Défi 5 : transport et mobilité durables ;
- Défi 6 : conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Défi 7 : santé publique, prévention et gestion des risques ;
- Défi 8 : démographie, immigration, inclusion sociale ;
- Défi 9 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde ;

• **être cohérents avec les indicateurs phares européens ;**

• **pouvoir se décliner au niveau territorial** (y compris l'outre-mer) pour un maximum d'entre-eux, afin d'exprimer au mieux les préoccupations des populations et ce, au plus près possible du terrain. Toutefois, ces indicateurs nationaux ne sont pas forcément déclinables et/ou pertinents au niveau régional ou local ;

• **fournir des informations sur les répartitions par catégorie sociale, par classe de revenus, par âge ou entre hommes et femmes.**

## Une démarche opérationnelle pour le Conseil Régional de Poitou-Charentes

L'action de la Région Poitou-Charentes s'inscrit, depuis 2004, dans une démarche opérationnelle de développement durable. Celle-ci repose sur la mise en cohérence des actions et une exigence d'excellence environnementale et sociale pour tous les domaines d'activité. En premier lieu, il s'agit de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, de favoriser les économies d'énergie et de matières premières, de réduire la dépendance aux énergies fossiles en privilégiant le mix énergétique, de développer le lien social et des formes d'entreprises comme les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) qui privilégient le travail à l'actionnariat. Toutes ces actions participent d'un nouveau modèle de développement économique, social, solidaire et écologique. Ainsi, la Région encourage et accompagne :

- Le maintien du pouvoir d'achat et le développement de l'emploi par la réhabilitation énergétique des bâtiments, avec une politique active d'économies d'énergie,
- Le développement des énergies renouvelables pour une production décentralisée d'énergie et en vue d'une plus grande autonomie énergétique,
- Le développement des filières industrielles vertes,
- La valorisation des savoir-faire, des compétences et des forces du territoire afin de créer du lien social,
- Le soutien aux démarches participatives pour une implication directe des habitants,
- La conversion écologique de secteurs d'activité comme le tourisme, l'industrie...,
- Le dialogue social.

La mise en œuvre du développement durable se traduit de manière concrète au travers d'actions et de dispositifs tels que les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2007-2013 qui permettent de financer des initiatives au croisement des projets du territoire des Pays et des priorités régionales ou encore le Schéma Régional de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire (SRDEESS) 2011-2015 qui propose aux entreprises régionales un partenariat pour une croissance verte privilégiant l'innovation, le management environnemental, les écoprocédés et écoproduits, et l'écologie industrielle.

Enfin, pour compléter le PIB qui est un indicateur relativement pertinent de la croissance économique mais qui reste cependant insuffisant au regard du bien-être, la Région s'est associée avec des chercheurs de l'Université de Poitiers pour élaborer l'Indicateur de Bien-Être Régional (IBER) et fournir un outil de mesure du développement durable.

## Le développement durable : un objet politique

Pour le groupe de travail, le développement durable représente trois dimensions en interrelation et une dimension pour faire des choix et prendre des décisions.

- **Le développement humain et la cohésion sociale** sont les entrées à privilégier pour interroger nos modèles de développement. Elles amènent à poser la question de la satisfaction des besoins existentiels, matériels et immatériels pour 9 milliards de personnes à l'horizon de 2050, ceci sur une planète définie comme un espace physique limité. Cette légitime ambition conduit à intégrer les principes de valorisation du bien commun (tout ce qui concourt à la coexistence entre les individus) et de gestion des biens communs (matériels et culturels, naturels ou produits par les humains). Le développement humain et la cohésion sociale sont en constante évolution et reposent sur l'idée que chaque personne qui fait société avec les autres humains doit avoir accès : à la santé, à une nourriture saine, à un logement, à la mobilité, à un revenu, à une nature préservée, mais aussi à la culture, à l'éducation/formation, à soi, aux autres pour vivre ensemble, et également à la parité homme/femme, au débat public et aux processus de prises de décisions.

Afin de répondre aux besoins existentiels, matériels et immatériels, les humains ont inventé et continuent d'inventer des modes de production et de consommation ainsi que des modalités d'échange des biens produits. Ce triptyque caractérise l'économie.

- **L'économie** est une création humaine qui génère des systèmes mobilisant des valeurs et des modes de transfert des biens et des richesses. Ainsi le marché mobilise la valeur de liberté et l'échange monétaire comme mode de transfert, la planification mobilise l'égalité et la redistribution, la réciprocité quant à elle mobilise la fraternité et le don. Le recours à ces systèmes, le fait d'en privilégier certains au détriment d'autres, en fonction des projets conçus par les humains, relève de choix et de prises de décisions.

Pour consommer et échanger, il faut produire. Les modes de transport et de déplacement, la production industrielle, la construction et la gestion des bâtiments, l'agriculture, la production et l'utilisation d'énergie, la production et le traitement des déchets, sont des secteurs responsables de modifications profondes de l'environnement.

Aussi, pour répondre aux besoins élémentaires des hommes, rien n'est possible sans l'accès aux composantes physique, chimique et biologique de l'environnement planétaire. Ces composantes caractérisent l'écologie.

- **L'écologie** comprend les ressources naturelles et énergétiques, le climat et la diversité biologique.

Les ressources naturelles et énergétiques intègrent l'eau, l'air, les espaces, les espèces, les terres agricoles, les forêts, les réserves halieutiques, les minerais, ...

Le climat détermine une partie des modes de production des biens nécessaires à la survie des espèces dont l'espèce humaine.

La biodiversité se compose de la diversité des espèces, du bagage génétique de chaque individu, et de tous les milieux terrestres et aquatiques. Cette diversité apporte aux systèmes naturels (qui intègrent l'homme) la stabilité, elle favorise leur capacité à produire ainsi que leur capacité à résister et à s'adapter aux pressions extérieures.

Pour une part, la nature des relations d'interdépendance entre les trois dimensions décrites dans ce qui précède dépend des choix faits et des décisions prises par les hommes. Les différentes organisations sociales et les institutions que nous créons, leurs modalités de fonctionnement, les processus de prises de décisions, constituent la gouvernance.

- **La gouvernance** se doit de relever un défi majeur. Le développement durable ne peut pas être le résultat de la simple addition des trois dimensions exposées dans ce qui précède. Il s'agit d'optimiser les relations entre l'écologie et l'économie afin de tendre, dans une démarche continue de progrès, vers plus de développement humain et de cohésion sociale, un plus qualitatif. Le développement humain et la cohésion sociale, l'économie et l'écologie sont en interrelation, il s'agit donc de croiser ces trois dimensions pour analyser, comprendre et décider. Recourir à des indicateurs favorise une prise de décision collective.

La mise en oeuvre de démarches de développement durable interroge les représentations culturelles individuelles et collectives, révèle les intérêts contradictoires, met en évidence les difficultés de chacun à se saisir de la complexité, des approches globales et transversales et pose la question de la place de la participation de tous et de chacun, en complémentarité de la représentation politique et de l'expertise scientifique.

Le développement durable relève du politique.

Les structures créées par les hommes sont à l'image de leurs visions et de leurs représentations du monde. Leurs façons de penser et d'appréhender concrètement, d'une part, le fonctionnement des systèmes socio économiques et d'autre part leurs relations à l'environnement, sont culturelles. Les hommes accordent à la nature une valeur d'usage et banalisent l'idée de sa domination par leur espèce. Ils exploitent les ressources et pensent pouvoir réparer les dégâts causés.

Il y a un double enjeu qui engage le principe de responsabilité : maîtriser le couple « exploitation » - « réparation » et s'engager dans des actions fondées sur le couple « interrelation » - « prévention ».

# Une démarche de progrès qui demande une évolution des outils de mesure et d'appréciation

## L'intérêt des indicateurs

La rénovation des processus de prise de décision et de participation des populations nécessite de pouvoir apprécier les progrès vers un développement durable.

Les indicateurs ont pour but de renseigner, de fournir des repères sur des enjeux de territoire. Ce sont des instruments de mesure et de pilotage destinés à comprendre une réalité et éclairer les choix. Ils impliquent des actions correctives. Ils sont là pour susciter de nouvelles actions et décisions.

Un indicateur suppose l'existence d'une situation qu'il contribue à éclairer. Il donne une indication, c'est-à-dire une information incomplète, mais utile, sur un phénomène, un dysfonctionnement, une situation. Une statistique, un indice simple ou complexe ne constituent pas automatiquement des indicateurs. Ils ne le deviennent que s'ils fournissent à la personne qui en dispose une information significative par rapport à ses préoccupations. Ce n'est pas seulement le résultat qui est important, c'est ce que l'on en fait. Un indicateur n'a de sens qu'accompagné de ses éléments d'interprétation, notamment les critères précis de sa définition et le contexte de sa mise en œuvre.

Les indicateurs de développement durable présentent des spécificités, ils doivent respecter les propriétés communes à tous les indicateurs mais également permettre :

- D'intégrer les quatre dimensions du développement durable (le développement humain et la cohésion sociale, l'économie, l'écologie et la gouvernance),
- De croiser ces quatre dimensions entre elles,
- D'illustrer la question du legs aux générations futures mais aussi d'autres solidarités : solidarités intra-générationnelles et solidarités entre les territoires.

Aujourd'hui, de nombreuses régions, collectivités et/ou organisations, ont élaboré leur Agenda 21 et se sont dotées d'indicateurs de développement durable. On constate une multitude d'initiatives, allant de la définition de tableaux de bord, de référentiels... à l'élaboration d'indicateurs agrégés visant à proposer de nouveaux indicateurs de richesses complémentaires au PIB, par exemple l'indicateur de bien être, l'indicateur de santé sociale,... Un référentiel commun à tous, englobant l'ensemble des spécificités, n'est pas envisageable ni souhaitable. Les référentiels sont des outils que chaque acteur doit s'approprier, en s'interrogeant sur ses propres enjeux et ses propres stratégies et sur le territoire d'action. Cela étant il est nécessaire de veiller à s'inscrire dans des démarches plus larges, nationales, européennes et internationales et utiliser des indicateurs communs pour «se comparer».

En tout état de cause, de « bons » indicateurs doivent présenter certaines caractéristiques (au sens de la Banque mondiale) :

1. Être développés dans un cadre conceptuel faisant l'objet d'un consensus,
2. Être clairement définis et faciles à comprendre,
3. Être agrégeables,
4. Être objectifs (indépendants de celui qui collecte les données),
5. Ne pas exiger trop de données nouvelles : privilégier les données existantes ou mobilisables à un faible coût,
6. Pouvoir être appropriés par les utilisateurs,
7. Être limités en nombre,
8. Porter à la fois sur les «input », les processus, les résultats et les impacts.

## Des précautions d'usage

Les indicateurs sont des outils qui n'ont de sens que par l'objectif qu'on leur donne. À titre d'exemple, et en s'inspirant des travaux de l'IAAT (l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires) conduits sur cette question, quatre cas de figures peuvent se présenter :

- L'indicateur répond à une norme, une loi. Il est alors facile d'analyser sa valeur (positive ou négative) en rapport avec cette norme (par exemple la qualité de l'eau ou l'air) ;
- L'indicateur peut être clairement défini au regard du développement durable. C'est alors cette lecture (le respect des principes du développement durable) qui est privilégiée pour l'analyse au détriment d'autres facteurs. Par exemple l'artificialisation des sols peut aller à l'encontre des principes du développement durable mais répondre à un objectif (et une aspiration des habitants) de développement de l'habitat individuel et/ou de la mobilité des populations ;
- L'indicateur demande des compléments. L'appréciation de sa valeur chiffrée ne donne aucune indication à elle seule et les comparaisons peuvent s'avérer hasardeuses. Par exemple, le taux d'endettement, la dépense publique par habitant ne sont ni positif ni négatif... tout dépend de l'interprétation. Une dépense publique élevée peut traduire la mise en place de politiques et de services élevés sur un territoire. Une dépense publique faible peut indiquer une maîtrise de la dépense publique ;
- Enfin et dans le cadre d'indicateurs agrégés (type empreinte écologique, IBER,...), la pondération (ou non pondération) entre les différents critères constituant l'indicateur final peut orienter sa valeur. Son interprétation peut être alors sujet de débats.

Ainsi l'interprétation est indissociable de l'indicateur. Elle est complexe en fonction du public, du territoire d'observation et d'analyse, de la disponibilité de la donnée dans le temps et en prévision.

L'indicateur est ce que l'on mesure et ce que l'on recherche collectivement, c'est le fruit d'une «convention».

Au niveau national, deux séries de travaux récents proposent de renouveler les analyses et la statistique publique pour mesurer la performance économique et le progrès social (rapport Stiglitz) et pour qualifier le développement durable dans ses différentes dimensions (travaux de la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable présidée par Philippe le Clézio, membre du CESE).

La commission sur « la mesure des performances économiques et du progrès social », présidée par Joseph Stiglitz a mis en évidence non seulement les limites du PIB comme indicateur de performance économique et de progrès social mais également les risques de l'usage de ce seul indicateur dans le pilotage des politiques publiques.

*«De meilleurs outils de mesure pourront nous permettre de mieux diriger nos économies, tant à travers les crises que pour en sortir»*

*«Lorsque les instruments de mesure sur lesquels repose l'action sont mal conçus ou mal compris, nous sommes quasiment aveugles (...)».*

*Extrait du rapport de la commission Stiglitz – Sen – Fitoussi*



# Mobiliser les indicateurs pour éclairer les défis régionaux au regard du développement durable

Le taux de chômage et le taux de sous-emploi, les sorties précoces du système scolaire, la production d'énergies renouvelables, l'artificialisation des sols, la qualité des eaux, la création d'entreprises... sont autant d'indicateurs qui, pris séparément, sont des indicateurs de situation visant à rendre compte d'un état de fait (situation de l'emploi, état de santé de la population, qualité de l'air,...) et qui mettent aussi en évidence des évolutions et des tendances.

Ils permettent d'apprécier, d'évaluer les atouts et les faiblesses du territoire au regard du développement durable sur une dimension (développement humain et cohésion sociale, l'économie, l'écologie...). Chaque indicateur en soi est une illustration d'un développement durable.

Mais sur un territoire, les enjeux économiques, écologiques, sociaux sont imbriqués, sont liés : comment réfléchir à des mobilités qui soient durables lors de l'aménagement du territoire ? Comment tenir compte de la précarité énergétique ? Comment mobiliser les compétences d'un territoire pour le développement économique ? Toutes ces questions combinent systématiquement plusieurs dimensions. Chaque décision relative à un enjeu a des répercussions sur les autres.

Pour comprendre et choisir, il est important de tenter d'identifier ces interconnexions entre les différentes dimensions du développement durable.

C'est pourquoi le groupe de travail régional a souhaité aller plus loin dans la réflexion et aller au delà de la proposition d'indicateurs de développement durable.

Il a souhaité montrer, sans toutefois se prévaloir d'une exhaustivité de l'analyse, comment différents indicateurs choisis pour le Poitou-Charentes peuvent être utilisés et interprétés pour l'appréciation d'une problématique régionale particulière : en s'appuyant sur des éléments descriptifs, des faits signifiants, montrer comment utiliser ces indicateurs dans une approche globale transversale.

Ainsi, trois exemples sont proposés ici:

- Aménagement du territoire,
- Précarité énergétique,
- Création de richesse et l'emploi.

# L'aménagement du territoire

**Aujourd'hui, l'aménagement du territoire doit jouer un rôle essentiel dans les stratégies de développement durable. Il doit veiller à satisfaire les besoins essentiels en logement, en nourriture, en santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus. Il doit préserver les ressources naturelles à long terme et limiter les impacts environnementaux. Il doit assurer une gestion saine et pérenne du tissu économique. En bref, trouver des solutions pour concilier la protection environnementale avec la création de valeurs foncières, patrimoniales et économiques sans accroître les inégalités sociales qui en découlent.**

**Un aménagement «durable» dépend aussi dans sa conception de l'adoption à l'échelle locale de stratégies d'actions, transversales, élaborées par les acteurs publics, privés et citoyens en réponse aux enjeux de territoire.**

Depuis que l'homme est devenu agriculteur et s'est fixé sur un territoire, l'homme aménage le territoire. L'homme a eu recours à l'exploitation des forêts en défrichant, en traçant des chemins puis des routes, en construisant des villages puis des villes, en exploitant les premières mines.

## **L'aménagement doit prendre en compte les objectifs du développement durable**

Longtemps, l'aménagement du territoire avait pour objectifs principaux le développement économique et la diminution des temps de parcours entre les territoires pour réduire les inégalités spatiales. Aujourd'hui, devant l'augmentation de la population, les évolutions de ses besoins et de ses modes de vie, et avec les conséquences déjà visibles de l'activité humaine sur les milieux naturels, il est devenu en outre indispensable de concevoir aussi développement en terme de durabilité. Les trois composantes du développement durable - l'économie, le social et l'environnement - doivent prendre en compte trois types de solidarités : entre les générations, au sein d'une même génération et entre les territoires.

Ainsi, aménager durablement un territoire c'est le développer d'une manière cohérente et pertinente afin de favoriser le développement de l'économie, faciliter les déplacements des hommes et des marchandises, préserver l'environnement et ses différentes composantes, afin que les habitants puissent vivre dans des conditions suffisamment « agréables », et que les services rendus par les espaces naturels puissent perdurer. Pour que les générations futures puissent en profiter et en disposer comme les générations anciennes et celles d'aujourd'hui, il faut que les utilisations du territoire soient suffisamment réversibles et que les espaces naturels et leurs fonctionnalités soient préservés. Or la réversibilité de l'occupation du territoire est faible pour les espaces artificialisés (infrastructures, activités économiques, habitat) ou pollués.

Aujourd'hui, en France, il ne reste que très peu d'espaces non remodelés par l'homme à l'exception des plus hautes montagnes. La grande majorité des forêts, le lit des fleuves, le littoral ont été aménagés et exploités. Aujourd'hui, la plus grande partie (60 %) du territoire de la France métropolitaine est utilisée par les activités agricoles, 35 % par les forêts, les milieux naturels et les zones humides et un peu plus de 5 % sont artificialisés.

La solidarité entre territoires nécessite de regarder à une autre échelle : chaque territoire n'est pas seul et, par exemple, rejeter certaines activités ou utilisations du sol (activités polluantes, infrastructures, productions industrielles, agricoles, énergétiques) sur un autre territoire, qu'il soit voisin ou à l'autre bout du monde, n'est que rarement une démarche de développement durable. Outre les effets directs observés sur les lieux de production, l'éloignement entre ceux-ci et les lieux de consommation génèrent une activité de transports contribuant de manière significative aux émissions de substances polluantes et de gaz à effet de serre.

## **Le Poitou-Charentes, une région rurale ...**

Les évolutions de la société, comme le desserrement des ménages, ou encore le souhait de disposer d'une maison individuelle et d'être propriétaire, la double activité des couples ou l'augmentation des familles monoparentales ou recomposées ne sont pas neutres sur l'utilisation des territoires. Ainsi, par exemple, si les familles s'installent en zone périurbaine, c'est essentiellement pour disposer de davantage d'espace et parce que les prix du foncier y sont plus accessibles.

Le Poitou-Charentes est l'une des régions les plus rurales de France, la densité de population dans certains territoires est faible. L'accès aux services et aux équipements pour ces populations rurales est parfois difficile en raison de l'éloignement et d'un manque de moyens de transport collectif. On retrouve aussi dans les parties rurales de la région et dans certains quartiers des villes une proportion assez importante de ménages à faibles revenus. En revanche, les ménages les plus aisés se retrouvent dans les périphéries proches des villes et dans les quartiers « bourgeois » des centres-villes car le coût du foncier y est assez élevé. Les ménages aux revenus moyens, sont eux obligés de s'installer plus loin de la ville en raison du coût du foncier, d'où des besoins ultérieurs en déplacements importants pour travailler, étudier, se soigner ou faire ses courses.

## ... et une terre de transit

Le Poitou-Charentes est, depuis très longtemps une région de passage entre la région Ile-de-France et le nord de l'Europe, d'une part, et la région Aquitaine et la péninsule ibérique, d'autre part, d'où un flux de transit de véhicules (voitures et camions) important. Ce transit nécessite néanmoins, sur le territoire régional, des infrastructures de transport suffisamment dimensionnées. L'aménagement du territoire européen ou français n'a pas la même finalité que celui du territoire régional ou local. Ces différentes échelles de décision peuvent amener des incohérences, voire des contradictions entre elles. Par exemple, la construction des grandes infrastructures routières ou ferroviaires facilitent les déplacements au niveau national et international mais impliquent des contraintes fortes au niveau local. En effet, les habitants du territoire impacté ne seront pas les principaux bénéficiaires de cette nouvelle infrastructure. Il en est de même pour les activités de productions industrielles, énergétiques ou agricoles ; elles apportent certes des emplois et de la richesse économique aux territoires et à ses habitants, mais sont source d'artificialisation du territoire, de déplacements et parfois de pollution, voire de risques, alors que ces productions sont souvent destinées à d'autres territoires, parfois lointains.

## Des outils existent

Parmi les outils d'aménagement du territoire figurent les documents d'urbanisme : SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui existent sur une grande partie du territoire du Poitou-Charentes. Une utilisation judicieuse des potentialités qu'offrent ces outils permet de répondre aux besoins en zones constructibles tout en préservant une gestion économe de l'espace. Des schémas régionaux sont aussi en cours de réalisation ou de mises à jour et prennent en compte les objectifs du développement durable comme notamment le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Par exemple, le SRCE, issu des travaux du Grenelle de l'environnement, a notamment pour objectif de chercher à limiter la fragmentation des habitats naturels des espèces. Elle vise à maintenir et reconquérir les continuités écologiques les plus stratégiques pour la biodiversité. Les documents d'urbanisme seront tenus de la prendre en compte.

## Des défis à relever

### La périurbanisation se poursuit

► Malgré ces différents instruments réglementaires, l'étalement urbain se poursuit à un rythme rapide : lotissements pavillonnaires et zones d'activité se développent à la périphérie des villes. La population s'installe plus loin des centres urbains afin de bénéficier d'un meilleur cadre de vie mais aussi parce que les terrains et les logements sont plus grands et moins chers. Les zones d'activité et commerciales sont construites aussi en périphérie afin de disposer davantage d'espace, d'un accès plus aisé et de places de parking nombreuses. Le développement des périphéries engendre alors la multiplication des aménagements périurbains : voies de communications, équipements, réseaux. On assiste alors à une augmentation des espaces artificialisés aux dépens des espaces de nature et d'agriculture.

En Charente-Maritime, une fréquentation touristique importante, notamment sur le littoral, accentue ce phénomène. Les demandes en résidences secondaires, en équipements et en services influent sur l'utilisation des espaces par la création de nouvelles zones d'activité et nouvelles infrastructures, notamment routières.

#### Défi de maîtriser la consommation d'espace

Indicateur d'artificialisation des sols (global et par type d'utilisation habitat, activités, infrastructures)  
Indicateur proportion de communes en PLU ou SCOT

► Ces aménagements sont d'autant plus importants que la population du Poitou-Charentes augmente d'environ 12 000 habitants par an et que le phénomène de desserrement des ménages se poursuit. De plus, le Poitou-Charentes est au 1<sup>er</sup> rang des régions pour sa part de maisons individuelles, qui constituent le type de logement le plus consommateur d'espace. Le taux d'équipement des ménages en voiture y est aussi particulièrement élevé. Le développement de la périurbanisation depuis 30 ans résulte aussi de l'absence fréquente de rénovation des logements anciens en ville et dans le cœur des bourgs ruraux (installations sanitaires, mauvaise isolation thermique et phonique, absence de garage, ...). Ceci conduit, en parallèle, à un parc de logements vacants parfois important, dépassant les 10 % dans certaines communes.

#### Défi de répondre à un logement décent pour tous

Indicateur d'évolution du nombre de ménages  
Indicateur sur le nombre de logements vacants et ou indignes

► A cause de l'étalement urbain à proximité des grosses agglomérations, de fortes tensions foncières se créent. La possibilité pour chaque habitant de pouvoir se loger où il veut, dans les conditions qu'il souhaite et avec le même accès aux services, à l'emploi et aux paysages naturels est particulièrement compromise lorsque les écarts de revenus des ménages, d'une part, et de prix des logements et du foncier, d'autre part, sont élevés.

### **Défi de réduction des inégalités**

Indicateur de distribution des revenus  
Indicateur prix des terrains à bâtir  
Indicateur montant du loyer

► Choisis ou forcés, l'installation en zone périurbaine, le développement de la double activité dans les couples, la diminution du nombre de commerces et services en milieu rural, entraînent l'augmentation du parc de véhicules et une amplification des déplacements domicile-travail, les emplois, les commerces et services se concentrant de plus en plus dans les pôles urbains.

### **Défi de préserver l'accès aux services et équipements de proximité**

Indicateur d'accessibilité aux services

► L'étirement des villes rend difficile le développement de solutions alternatives favorables à l'environnement telles que les transports collectifs ou les réseaux de chaleur, qui demandent une densité urbaine minimale pour être rentables.

### **Défi de minimiser les consommations d'énergie (transport + habitat) et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre**

Indicateur d'émissions des gaz à effet de serre  
Indicateur de la part modale des différents types de transport  
Indicateur empreinte carbone

► Outre l'urbanisation, les besoins croissants en grandes infrastructures, principalement de transport (autoroutes, voies ferrées), est à l'origine de la fragmentation des milieux. Cette fragmentation du territoire, la disparition d'espaces naturels, la surutilisation de produits chimiques en agriculture restreignent les possibilités de migration, d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces et apparaissent aujourd'hui parmi les principales causes d'érosion de la biodiversité.

### **Défi de préserver les espaces naturels et la biodiversité**

Indicateur de biodiversité (par exemple l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs )  
Indicateur de fragmentation des espaces naturels  
Indicateur de surfaces naturelles protégées (par exemple Natura 2000)  
Indicateur de la superficie agricole en agriculture biologique

► Une réflexion sur ces enjeux impose une modification des mécanismes de prise de décision locale, voire une modification du mode de gestion locale. Une nouvelle gouvernance locale, basée sur la négociation entre collectivités locales, partenaires et citoyens s'impose. Cette nouvelle gouvernance locale exige de redéfinir des partenariats appropriés : la mise en place de structures décisionnelles ou participatives, ouvertes à la population et aux partenaires institutionnels et privés.

### **Défi de nouvelle gouvernance et de démocratie participative**

Indicateur couverture de la population par un agenda 21

## Quelques pistes d'action pour un développement durable d'un territoire

### Comment gérer de façon plus économe l'espace ?

- En limitant l'étalement urbain et en favorisant la densification du bâti, tout en offrant aux habitants les espaces verts naturels et la possibilité de cultiver son potager,
- En favorisant la reconstruction de l'urbain sur lui-même (trop de logements vacants non rénovés, énergivores, sans confort moderne ni parking et donc non attractifs pour les ménages). En redonnant une nouvelle vie aux friches industrielles et commerciales,
- En favorisant le logement des familles en centre-ville car ce sont principalement celles-ci qui recherchent de l'espace,
- En limitant la place des nouvelles infrastructures (ronds points, voirie, parkings à un ou plusieurs niveaux,...).

### Comment limiter les déplacements en voiture et favoriser les autres modes de déplacement ?

- En favorisant les espaces multifonctionnels (habitat, activité, services),
- En gardant les services et équipements à proximité des lieux d'habitation,
- En préservant l'accès aux soins dans les territoires,
- En localisant les zones d'activités commerciales proches des lieux d'habitat existants,
- En développant les transports en commun et en facilitant les déplacements à pied ou en vélo. En développant l'intermodalité des modes de transport.

### Comment limiter les facteurs de pollutions ?

- En rendant les transports moins émetteurs de GES et de particules, en développant les locations de véhicules non polluants et le covoiturage,
- En limitant les pollutions agricoles et industrielles, en développant les surfaces en agriculture biologique,
- En préservant les zones naturelles et en respectant la continuité des espaces naturels pour faciliter la circulation des espèces (trame verte et bleue),
- En favorisant le développement de la production sur le territoire des produits consommés par la population et les activités : circuits courts, clusters, écologie industrielle,
- En créant une politique fiscale incitative pour favoriser les stratégies locales de développement durable,
- En favorisant les aménagements et les activités touristiques qui respectent et valorisent l'environnement.

### Comment réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité ?

- En favorisant la mixité sociale, notamment par un mélange des types d'habitat (logements HLM, accession à la propriété, individuel-collectif),
- En régulant le prix du foncier,
- En permettant à chacun de se sentir bien dans son quartier.

# La précarité énergétique

Terme encore peu usité il y a quelques années, le thème de la précarité énergétique est récemment apparu pour qualifier et mettre au jour une réalité de ménages en grande difficulté de venir à bien des dépenses énergétiques de leurs logements. Révélateur de la difficulté de certains ménages à parvenir à assumer financièrement un acte qui semble élémentaire comme se chauffer, la précarité énergétique dans le logement résulte de trois facteurs :

- La faiblesse des revenus,
- La part croissante du coût de l'énergie sur les charges courantes,
- La mauvaise qualité thermique des logements.

Si la problématique de la précarité de l'habitat est identifiée et abordée de longue date par des politiques de prévention de l'insalubrité, d'amélioration de la décence de l'habitat (dispositifs de lutte contre l'habitat indigne), la précarité énergétique met en évidence une préoccupation plus récente des politiques publiques visant la réduction des consommations énergétiques des logements, du fait de la faible performance énergétique du parc de logements et de l'augmentation croissante du coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul). La précarité énergétique est souvent un révélateur d'autres précarités : d'autres sources d'endettement (crédit, ...), une situation provisoire ou de longue durée de précarité voire de pauvreté. Les factures de gaz, fioul ou électricité impayées sont une source importante d'endettement et de demande d'aide sociale pour bénéficier de tarifs sociaux.

Dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle, le rapport dit Pelletier paru début 2010 définit la précarité énergétique : « Un ménage est considéré comme étant en situation de précarité énergétique lorsqu'il éprouve, au niveau de son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat. » (intégrée à l'article 4 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement).

La lutte contre la précarité énergétique s'inscrit dans une stratégie de développement durable par la nécessité d'une prise en compte conjointe de deux préoccupations sociales et environnementales majeures : le bien-être social et la réponse aux enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et minimisation de l'usage de ressources énergétiques non renouvelables.

Sa caractérisation est basée sur l'analyse du **taux d'effort énergétique**, à savoir la part du revenu disponible consacrée par un ménage à ses dépenses énergétiques pour un usage domestique. **Un ménage est considéré exposé à la précarité énergétique lorsque son taux d'effort énergétique dépasse 10 %.**

Le rapport Pelletier reprend les principales données quantitatives indiquant que, au niveau national :

- 3,4 millions de ménages seraient concernés,
- 87 % dans le parc privé,
- 62 % sont propriétaires,
- 55 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

Plus d'un million de propriétaires en situation de précarité énergétique sont en maison individuelle, plutôt en milieu rural et au sein des petites agglomérations.

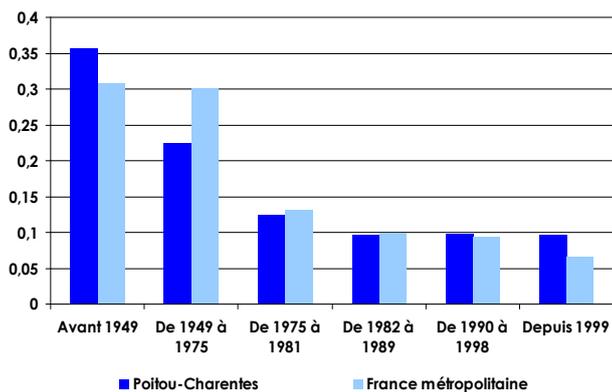
Sans oublier ceux qui ne se chauffent plus ou mal : 300 000 ménages ont eu froid notamment pour des raisons financières. Les conséquences de la précarité énergétique pour les familles sont :

- Sociales : stress, repli sur soi,
- Sanitaires : pathologies respiratoires et surmortalité hivernale,
- Environnementales : risques d'intoxications, humidité, moisissures.

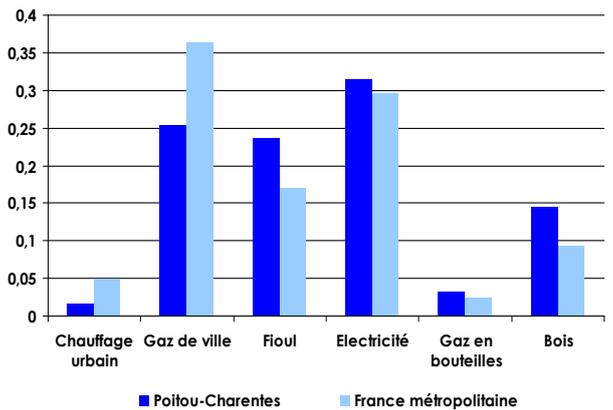
## Poitou-Charentes : une région particulièrement exposée à la précarité énergétique...

La région Poitou-Charentes compte près de 754 000 résidences principales, dont 35 % en Charente-Maritime, 25 % dans la Vienne, 20 % en Charente et 20% dans les Deux-Sèvres. Ces logements sont en grande majorité des maisons (pour 80 % de ces logements), d'une superficie supérieure à la moyenne nationale, qui ont été construites avant 1975 (pour 60 % des logements). Le type de combustible le plus fréquemment utilisé pour le chauffage principal est l'électricité. Le fioul et le bois sont davantage utilisés que dans le reste de la France, au détriment du gaz de ville et autre chauffage urbain.

Répartition des logements selon la période de construction (en %)

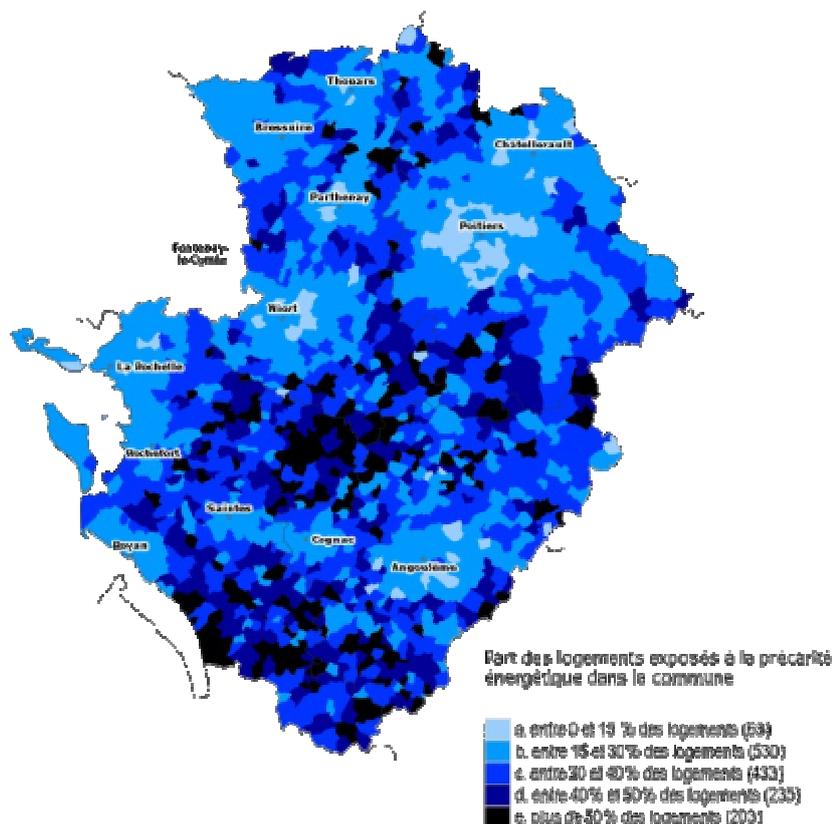


Répartition des logements selon le type de chauffage principal (en %)



Une approche statistique basée sur le croisement des profils énergétiques des logements de la région Poitou-Charentes avec les revenus des ménages occupants a permis de caractériser les ménages exposés au risque de précarité énergétique, à savoir ceux dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %.

En Poitou-Charentes, les ménages de 188 012 logements - soit 323 187 personnes - sont exposés à la précarité énergétique, ce qui correspond à 25 % du parc régional de résidences principales.



Si on met ce chiffre en relation avec les données nationales (13% des ménages français exposés à la précarité énergétique, soit au moins 3 400 000 ménages), on constate que la région Poitou-Charentes est tout particulièrement touchée par le phénomène de précarité énergétique, du fait de son caractère rural, de l'importance des ménages solitaires et de la faiblesse des revenus par habitant.

### ...du fait de logements ruraux et anciens,

Les logements dont les ménages sont exposés à la précarité énergétique sont le plus souvent chauffés au fioul ou au bois, énergies que l'on retrouve dans les habitats ruraux et anciens. Les communes les plus exposées à la précarité énergétique sont essentiellement des communes rurales localisées dans le centre et le sud de la région. Ces territoires sont caractérisés par une forte consommation énergétique, du fait des profils de leur logement (surface, ancienneté).

## ...occupés par des personnes vivant seules et souvent âgées

Les logements de surface moyenne (70 à 100 m<sup>2</sup>) sont les plus nombreux à comptabiliser des ménages exposés à la précarité énergétique même si ce sont les logements de plus de 150 m<sup>2</sup> qui sont les plus concernés. La situation familiale est également un facteur clé : près de la moitié des personnes vivant seules sont exposées à la précarité énergétique.

En majorité les personnes retraitées ou sans activité professionnelle se retrouvent exposées à la précarité énergétique. Dans les autres catégories socioprofessionnelles, on constate une part significative des actifs, traduisant la faiblesse du revenu disponible et l'impossibilité d'assumer la charge énergétique du logement.

Un profil type se dégage : des personnes âgées, aux revenus ou rentes modestes, vivant seules, dans des maisons individuelles rurales dont elles sont propriétaires, chauffées au fioul ou au bois et habitant une surface importante par rapport au nombre d'occupants.

## Des initiatives existent...

Le thème de la précarité énergétique est abordé au travers de la lutte contre les habitats indignes, dans le cadre de Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), mais une politique spécifique s'est développée ces dernières années. Au niveau national le plan national de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux » -loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement- a pour objectif de réhabiliter en 8 ans le logement de 300 000 propriétaires modestes.

Des aides aux ménages existent pour la réduction des factures d'énergie et la réduction des impayés :

- Tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité,
- Forfait de charges lié aux allocations logement,
- Fonds Solidarité Logement gérés par les Conseils Généraux, qui couvrent les factures impayées d'énergie (gaz électricité),
- Autres aides issues des CCAS (Centres Communaux d'Actions Sociales) , associations.

Des aides sont également mobilisables pour la réalisation de travaux visant la réhabilitation énergétique des logements :

- Eco prêt à taux zéro,
- Crédit d'Impôt Développement Durable,
- Eco subvention de l'ANAH,
- Micro crédit personnel.

La déclinaison locale du programme « Habiter Mieux » se traduit par la signature de Contrats Locaux d'Engagement(CLE) entre l'Etat et les collectivités, l'ANAH assurant la gestion des crédits et la mise en œuvre du programme. Ce contrat conditionne l'octroi d'une Aide de Solidarité Écologique auprès des ménages les plus modestes d'un montant compris entre 1 100 € et 1 600 € maximum, modulable selon le niveau de participation financière de la collectivité territoriale. L'aide est forfaitaire (travaux et ingénierie) et s'adresse aux ménages qui réalisent des travaux permettant l'obtention d'un gain énergétique minimal de 25 % et acceptent la mise en place d'un accompagnement technique. **En région Poitou-Charentes, l'objectif est d'aider par ce dispositif 5 670 logements a minima à horizon 2013.**

Un dispositif du Conseil Régional Poitou-Charentes intitulé "Isolation de toitures pour économiser l'énergie" vient compléter les mesures de ce programme en direction des propriétaires occupants à revenus modestes qui réalisent des travaux d'isolation de leurs toitures ou combles. L'aide peut se monter jusqu'à 700 € selon des critères financiers (ressources) et techniques.

## ... mais restent limitées

### Des dispositifs multiples, parfois complexes et insuffisamment coordonnés

Les dispositifs actuels d'aide aux ménages décrits plus haut, sont parfois identifiés comme insuffisants pour réellement apporter un soutien aux ménages les plus démunis, qui ne disposent d'aucune marge de manœuvre financière. Par ailleurs, certaines aides aux travaux ne sont pas accessibles aux familles les plus modestes. Enfin, le soutien à la réalisation de travaux par les publics en situation de précarité énergétique nécessite la mise en œuvre d'une action coordonnée entre les différents acteurs publics.

## Les limites de la méthode de caractérisation via l'indicateur « Taux d'effort énergétique supérieur à 10 % »

Cet indicateur a été utilisé dans un premier temps en Grande-Bretagne dans les années 1990. Près de vingt ans plus tard il conviendrait certainement de réévaluer la pertinence de ce seuil.

La caractérisation des ménages en situation de précarité énergétique réalisée en Poitou-Charentes s'appuie sur une méthode statistique basée sur la consommation énergétique théorique d'un logement plutôt que sur les factures énergétiques réelles des ménages. Son intérêt est de pouvoir dresser un état des lieux de l'ensemble des logements exposés à la précarité énergétique, que les occupants accèdent ou non au confort indépendamment du montant réel des factures. Elle permet donc d'inclure en précarité énergétique les ménages réduisant volontairement leur consommation énergétique afin d'éviter de se retrouver en situation de tension économique, au risque d'être largement sous-chauffés en période de froid. Cependant elle ne constitue qu'une première étape de caractérisation de la situation à l'échelle d'un territoire ; le travail de repérage en lien avec les accompagnateurs sociaux constitue le préalable indispensable à la mise en place d'actions efficaces.

## Des défis à relever

La lutte contre le phénomène de précarité énergétique est complexe, du fait de la multiplicité des dimensions nécessaires pour appréhender ce thème :

- Une dimension économique et sociale déterminante

### **Défi de réduction des inégalités**

Indicateur de distribution des revenus

- Un enjeu de réhabilitation énergétique du bâtiment essentiel

### **Défi de minimiser les consommations d'énergie de l'habitat**

Indicateur consommation d'énergie dans le Résidentiel

Et du fait de la multiplicité des intervenants : accompagnateurs sociaux, collectivités, professionnels du logement, du bâtiment, énergéticiens, services de l'État...

## Quelques pistes d'action pour un développement durable du territoire

Parmi les pistes d'actions identifiées par une étude du réseau RAPPEL (voir en fin de fiche), quelques-unes semblent déterminantes :

- **Favoriser les mesures permettant de révéler et coordonner tous les dispositifs et actions existants ou à mettre en place** pour lutter activement contre la précarité énergétique sur un territoire donné (généralement le département) : programmes de formation à destination d'acteurs variés, de fonds spécifiques ciblant aussi les locataires, de dispositifs mis en place pour le repérage des familles, etc.

- **Rechercher des complémentarités entre acteurs, entre les dispositifs existants** pour une action concertée : favoriser les réunions d'acteurs locaux du logement (services décentralisés de l'Etat collectivités, associations...) œuvrant sur l'accompagnement des personnes en difficulté et sur les questions de maîtrise de l'énergie

- Conduire un programme à l'échelle des territoires selon l'approche suivante : **Repérage, animation et accompagnement, médiation**

Pour finir, dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, la réflexion doit être étendue à la problématique globale de la **vulnérabilité des ménages vis à vis de l'énergie dans toutes ses composantes** : le logement et les déplacements, notamment les déplacements contraints de type domicile-travail. Quelles sont les typologies de ces ménages ? À partir de quel seuil ces ménages risquent-ils de basculer en situation de précarité énergétique ? Quelle réponse apporter pour anticiper le risque de voir des ménages atteints de la « double peine » : chauffer un logement énergivore et dépenser massivement pour ses déplacements domicile-travail ?

Fiche réalisée avec l'aide des documents suivants :

- Etude « Précarité énergétique - Etat des lieux et propositions d'action », réalisé par le réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement), téléchargeable sur

<http://www.precarite-energie.org/>

- Etude AREC « Précarité énergétique en Poitou-Charentes », téléchargeable sur [www.arecpc.com](http://www.arecpc.com)

# La création de richesses et l'emploi

## Le rôle majeur de la production de richesses ...

**Produire et consommer, percevoir des revenus et les dépenser, voici qui épuise l'essentiel des activités économiques auxquels se livrent in fine les individus et les ménages.** Ces derniers peuvent aussi épargner et investir pour gérer le temps et les cycles de vie.

**Ce schéma extrêmement synthétique peut paraître caricatural si n'est pas prise en compte** la diversité des acteurs et des activités. Ainsi, outre les individus, des acteurs collectifs, comme les entreprises et les administrations, jouent un rôle économique majeur. De plus, de nombreuses activités non marchandes échappent à toute contrepartie financière.

**Mais ce schéma permet d'introduire des équivalences fondamentales à l'instar du PIB et de ses décompositions.** Ainsi, ne peut être consommé que ce qui a été produit et ne peut être dépensé que ce qui a été perçu. Toutefois, l'existence et l'utilisation massive de richesses naturelles disponibles quasi-gratuitement semblent déroger à ce principe d'équivalence à court et moyen terme, alors que l'épuisement actuel des ressources naturelles en rappelle l'acuité à long terme.

## ... et de l'emploi,

**L'approche économique met aussi le processus de création de richesses au cœur de la vie d'une société à travers le travail et l'emploi.** Au niveau individuel, le travail structure largement la vie des actifs et des familles. Au niveau collectif, l'emploi, par son niveau et sa qualité, renvoie à la capacité d'une économie à être compétitive et à mobiliser sa main d'œuvre et ses compétences pour produire les biens et services demandés. Il traduit aussi sa capacité à construire de la cohésion sociale en intégrant les individus au projet économique collectif tout en leur permettant de bénéficier de revenus en retour de leur travail.

## ... au cœur du développement durable

**Les modes d'organisation et l'efficacité de la création de richesses dans une société déterminent largement la capacité de cette dernière à s'engager dans un développement durable.** L'efficacité productive est la condition sine qua non du **développement économique** en cela qu'il permet de mettre à la disposition des individus les biens et services dont ils ont besoin. Encore faut-il que l'organisation de la création de richesses n'exclue pas une partie de la société et au contraire soit capable de produire de la **cohésion sociale**. Enfin, l'activité de production qui génère, directement ou indirectement, une grande partie des atteintes à l'environnement et à la qualité de vie des individus, doit être maîtrisée pour éviter les dégradations irréversibles à **l'environnement**.

## Des phénomènes et des indicateurs en interaction ...

Ces réalités peuvent être synthétisées à l'aide d'indicateurs. **Les tableaux de bord d'indicateurs jouent un rôle croissant dans le suivi des évolutions économiques, sociales et environnementales ainsi que dans le pilotage des politiques publiques.** C'est de la pertinence de chaque indicateur et du système d'indicateurs qu'ils forment entre eux afin de modéliser la réalité que le tableau de bord tirera sa légitimité. Chaque indicateur est généralement une statistique remarquable à plusieurs égards. Il synthétise un phénomène ou une situation majeure et résulte normalement d'un large consensus entre les principaux acteurs impliqués. Ici, le regard sera porté sur deux indicateurs essentiels, le PIB par habitant d'une part et le taux d'emploi d'autre part. Ces indicateurs sont en effet lourds de signification dans les trois sphères du développement durable. **Mettre en relation explicite ces indicateurs vise à identifier les interactions entre les phénomènes sous-jacents et à révéler les éventuelles contradictions entre objectifs.**

## ... en Poitou-Charentes

*Comment se caractérise la région Poitou-Charentes par rapport aux autres régions en termes de production de richesses et d'emploi ? Dans quelle mesure la population picto-charentaise participe-t-elle à l'emploi et à la production économique ? Quel est le niveau de productivité de l'emploi dans la région ? Comment ces grandeurs évoluent-elles dans le temps au bénéfice de la richesse potentiellement disponible pour chaque habitant de la région ?*

Pour répondre à ces interrogations, l'analyse du PIB par habitant est centrale. Alors que le PIB mesure la totalité des richesses produites dans une économie au cours d'une année, le PIB par habitant constitue en moyenne le potentiel de richesses à la disposition de chaque individu. Ce ratio permet aussi, dans le cadre d'analyses comparatives entre régions et périodes, de corriger de l'effet de taille démographique. **Le PIB par habitant doit ensuite être décomposé en différents ratios pour expliciter quelques mécanismes simples et les ressorts de la richesse des habitants de la région.** Un de ces ratios est le **PIB par emploi** qui exprime la productivité globale du travail dans l'économie. Un autre ratio est le **taux d'emploi** au sein des individus de 15 à 64 ans, ceux en âge de travailler. Le dernier ratio d'intérêt, la part des individus de 15 à 64 ans dans la population totale, est essentiellement démographique. Dès lors, la décomposition recherchée est la suivante :

$$PIB/hab = \frac{PIB}{Emploi} \times \frac{Emploi}{Population_{15-64ans}} \times \frac{Population_{15-64ans}}{Population_{totale}}$$

$$PIB/hab = Productivité \times Taux\ d'emploi \times Part\ des\ 15 - 64\ ans$$

L'analyse du PIB par habitant indique que la région est en position moyenne, du fait d'une faible présence d'activités à forte valeur ajoutée. L'analyse du taux d'emploi signale que ce taux, bien que proche de la moyenne nationale, est insuffisant en raison d'une participation insatisfaisante des seniors à l'emploi.

### Un déficit de richesses en Poitou-Charentes...

Avec un produit intérieur brut régional de près de 43 900 millions d'euros en 2008, soit une **contribution de 2,3 % au PIB national**, la région Poitou-Charentes est la **15<sup>e</sup> région** économique française, loin derrière l'Île-de-France et juste devant la région Bourgogne. Quant au **PIB par habitant**, il **s'élève à 25 000 euros**. Cela représente 5 700 euros de moins qu'en moyenne nationale. Ainsi, la région est la **14<sup>e</sup> région** la plus riche de France métropolitaine en termes de PIB par habitant.

### ... imputable à une valeur ajoutée par emploi insuffisante,

Le niveau de richesses par habitant observé en région résulte d'une part d'une **faible productivité apparente du travail**, mesurée par le PIB par emploi. En 2008, ce dernier est estimé à **65 530 euros par emploi en région** contre 75 930 en métropole. **Ce « faible » niveau du PIB par emploi en référence au niveau métropolitain s'explique surtout par la structure sectorielle de l'économie régionale.** Certains secteurs génèrent plus de valeur ajoutée que d'autres, à l'instar des secteurs de services aux entreprises comme la recherche et développement. Or, en 2008, la région Poitou-Charentes présente globalement une sous-représentation des emplois dans le secteur tertiaire, et en particulier dans les services aux entreprises.

### ... et à un taux d'emploi moyen, et même faible chez les seniors

Le niveau de richesses par habitant s'explique d'autre part par un faible **nombre d'emplois en région ramené à la population totale : 39,4 emplois pour 100 habitants** contre 42,2 en moyenne métropolitaine. Ceci est **imputable à la relative faiblesse de ses deux composantes** que sont le **taux d'emploi** et la **proportion des 15-64 ans** dans la population totale.

**En Poitou-Charentes, le taux d'emploi des 15-64 ans est proche de la moyenne nationale.** En 2008, **63,6 %** des poitou-charentais âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi, c'est 0,1 point en deçà du niveau national. Ainsi, la région Poitou-Charentes se place à la **13<sup>e</sup> place des régions de métropole**, avec un niveau proche des régions de Basse-Normandie et d'Aquitaine, et donc assez loin de l'objectif de Lisbonne de 70 % pour 2010. En fait, ce sont **les taux d'emploi des jeunes (15 à 24 ans) et surtout des seniors (55 à 64 ans) qui sont faibles : dans la région, seulement 36 % des jeunes et 34 % des seniors occupent un emploi en 2008 en Poitou-Charentes.** Si la région fait mieux que le niveau métropolitain pour le taux d'emploi des jeunes (+ 2,6 points), elle est de près de 4 points en retrait en termes de taux d'emploi des seniors.

Quant à la **part des 15-64 ans dans la population totale** en Poitou-Charentes, elle n'est que de 62,8 % en 2008, contre 65,0 % en métropole. Cela résulte d'une population poitou-charentaise plus âgée qu'en moyenne.

## Pib par habitant et revenus des habitants, pourquoi des divergences ?

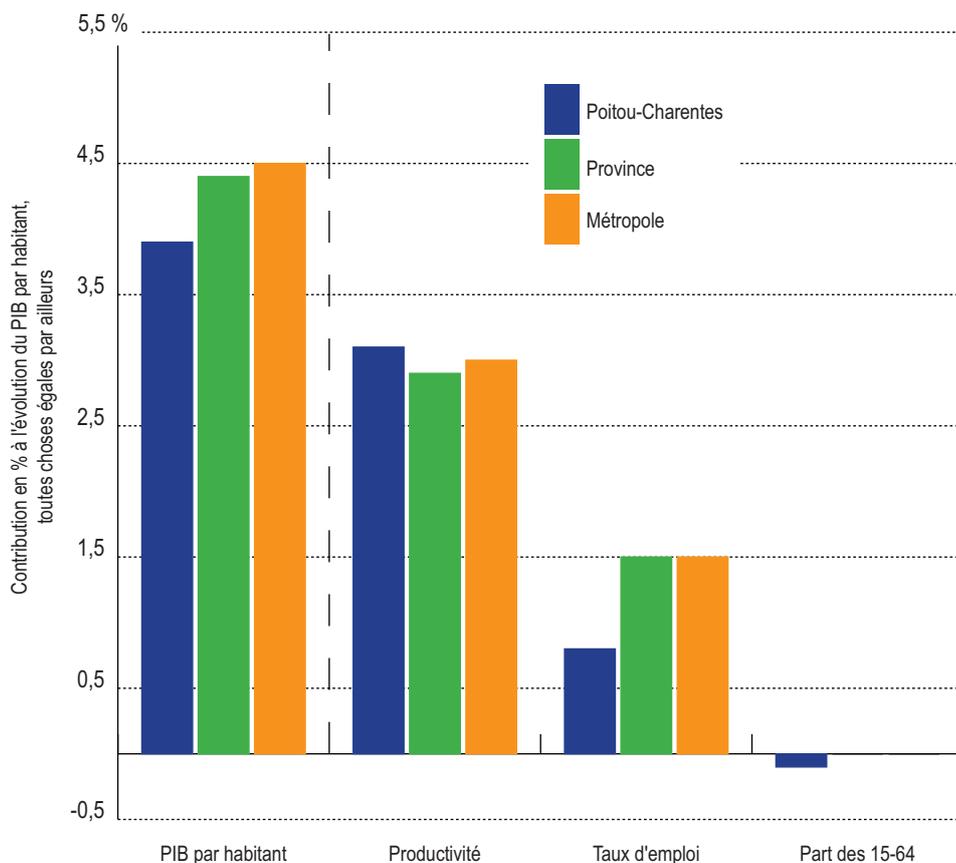
En Poitou-Charentes, le revenu disponible brut des ménages par habitant s'élevé à 19 250 euros et place ainsi la région en 11<sup>e</sup> place de la hiérarchie des régions métropolitaines. Les performances et les hiérarchies régionales en termes de PIB par habitant et de revenu disponible par habitant peuvent différer pour plusieurs raisons. En effet, d'une part la valeur ajoutée produite dans une région se traduit en salaires versés aux actifs résidents à la mesure du partage de la valeur ajoutée entre revenus du travail et revenus du capital. Ce partage est variable en fonction de l'intensité capitaliste des secteurs d'activité présents en région. D'autre part, les revenus des habitants d'une région ne découlent pas exclusivement de la distribution primaire des revenus issus de l'activité économique. Les retraites et les prestations sociales viennent également structurer le revenu des ménages résidents. En Poitou-Charentes, le revenu fiscal se compose majoritairement des salaires et des indemnités de chômage (57,3 % en 2008), les pensions, retraites et rentes représentant 29,7 % du revenu total déclaré. Quant au revenu disponible, celui-ci bénéficie de l'effet de la redistribution. En région, 3,8 % du revenu disponible provient des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement) contre 4,0 % en France métropolitaine.

## Croissance de la richesse et mutations sectorielles en Poitou-Charentes

De 1999 à 2008, le PIB régional a progressé de + 1,6 % en volume en moyenne annuelle, plaçant ainsi la région à la 10<sup>e</sup> place des régions françaises de l'Hexagone en termes de croissance. Mais, entre 1990 et 1999, la région se situait à la troisième position avec une croissance annuelle de 2,1 %, juste derrière les régions Pays de la Loire et Bretagne avec respectivement 2,7 % et 2,5 %.

Depuis 1999, le PIB par habitant croît un peu moins vite en Poitou-Charentes qu'en province et en métropole. Cette croissance est imputable en premier lieu à une progression de la productivité du travail, et du taux d'emploi dans une moindre mesure. La productivité du travail a progressé parallèlement à une transformation sectorielle de l'économie : croissance des services, recul de l'agriculture et de l'industrie. En revanche, la structure démographique a ralenti la croissance du PIB par habitant, bien que de manière négligeable. Au cours de cette période, la population a vieilli, son âge moyen s'élevant de 1,5 année et la part des 15-64 ans reculant légèrement.

Facteurs d'évolution du PIB par habitant entre 1999 et 2008



Source : Insee - Comptes régionaux, recensements de la population

Note de lecture : Entre 1999 et 2008, toutes choses égales par ailleurs, la croissance annuelle du PIB/hab est largement due à l'évolution annuelle du PIB par emploi. L'évolution annuelle du taux d'emploi a moins contribué à l'évolution annuelle du PIB par habitant en région, qu'en métropole et en province. Enfin, bien que diminuant chaque année sur la même période, l'évolution de la part des 15-64 ans a un impact négligeable sur celle du PIB par habitant.

## Des défis à relever

Ces constats amènent à identifier plusieurs défis. À chacun de ces défis correspond un ou plusieurs indicateurs. Le premier est celui de la création de richesses, lui-même renvoyant à deux autres défis : accroître le taux d'emploi et la richesse produite par emploi.

### ► En Poitou-Charentes, un déficit de richesses par habitant est observé par rapport à d'autres régions.

#### Défi de création de richesses

Indicateur PIB/habitant

### ► En Poitou-Charentes, le taux d'emploi est moyen, faible pour les jeunes [bien qu'un peu meilleur qu'en moyenne nationale] et très faible pour les seniors. Celui des femmes est en retrait de celui des hommes.

#### Défi d'accroître les taux d'emploi

Indicateur du taux d'emploi des 15-64 ans

Indicateur de la participation des femmes à l'emploi

- Relever ce défi nécessite de lever des contraintes familiales qui pèsent encore largement sur les femmes, comme l'éducation des enfants ou les soins aux personnes âgées.

Indicateur de la participation des jeunes à l'emploi

Indicateur part des jeunes non insérés

- Relever ce défi suppose à la fois que les jeunes se forment efficacement et que soient levés les freins à leur insertion dans la vie active.

Indicateur de la participation des seniors à l'emploi

- Relever ce défi justifie de prendre en compte les conditions de travail des seniors dans les entreprises et de conforter leur employabilité réelle et perçue.

### ► En Poitou-Charentes, la richesse produite par emploi est insuffisante en comparaison nationale.

#### Défi d'atteindre davantage de productivité par emploi

Indicateur du PIB par emploi

- Relever ce défi suppose d'orienter davantage l'activité économique vers les secteurs les plus productifs.

Indicateur de la valeur ajoutée par emploi par secteur d'activité

- Ceci nécessite d'améliorer, à structure économique donnée, les performances productives par le biais d'équipements plus performants, par une durée d'utilisation plus élevée des équipements, par une augmentation du temps de travail, etc.

**Si des synergies existent entre ces défis, des contradictions peuvent aussi émerger.** Ainsi, accroître la richesse produite par emploi est susceptible de réduire le volume d'emplois, en particulier celui des moins qualifiés, et donc le taux d'emploi de certaines catégories de population.

Un autre risque est que l'accroissement du taux d'emploi s'accompagne d'une dégradation de sa qualité et de sa rémunération. Ceci renvoie à la nécessité de suivre des indicateurs complémentaires en matière de contrats de travail (part des CDD, de l'intérim, etc.), de taux de salaire (niveau et dispersion), etc.

Parallèlement, le risque pourrait être d'accentuer les mutations économiques actuelles : tertiarisation de l'économie, recul accéléré des secteurs industriels traditionnels et mise en difficulté du modèle agricole. Ici, des indicateurs et des éventuelles cibles permettant d'apprécier l'équilibre du tissu productif peuvent être élaborés.

Enfin, la prise en compte du troisième pilier du développement durable nécessite de relever d'autres défis et de définir des indicateurs associés. Parallèlement aux indicateurs précédents, d'autres doivent être imaginés et quantifiés. Ils doivent permettre entre autres de suivre les pratiques des entreprises en matière de développement durable, de mesurer leurs émissions de pollution et les productions de déchets par secteur, voire de suivre les efforts de recherche et développement dédiés au développement durable.

## **La croissance économique : un modèle perfectible ?**

Enfin, la croissance économique est-elle indépassable ? Dans quelle mesure la décroissance est-elle une option envisageable ?

Aussi séduisantes que peuvent paraître ces questions, l'approche par le développement durable proposée ici invite à les poser différemment. Il s'agit avant tout de faire croître ce qui est favorable à la fois au développement humain et à l'écologie, et à réduire ce qui leur est nuisible. Encore faut-il comprendre les mécanismes complexes économiques et leurs conséquences afin de distinguer ce qui est favorable et ce qui ne l'est pas, à l'instar des externalités négatives comme la pollution.

## Exemples d'indicateurs utilisés pour l'analyse des trois défis régionaux

		DÉFIS		
		Aménagement du territoire	Précarité énergétique	Création de richesses et l'emploi
INDICATEURS	Artificialisation des sols			
	Consommation d'énergie finale dans le secteur Résidentiel Tertiaire			
	Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)			
	Distribution des revenus			
	Produit intérieur brut par habitant			
	Taux d'emploi des 15 - 64 ans			

## Artificialisation des sols

### Définition et pertinence

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la sylviculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux. L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Parmi les sols artificialisés, une partie est revêtue et donc imperméabilisée, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et peut perturber le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecter leur qualité (état chimique et écologique). L'artificialisation peut aussi conduire à une fragmentation et à un cloisonnement des milieux naturels. La baisse des surfaces d'espaces non fragmentés et la présence d'obstacles peuvent gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de la source Corine Land Cover :

- **Les espaces artificialisés** recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

- **Les milieux naturels** comprennent les forêts, les pelouses et pâturages naturels, les landes et broussailles, la végétation sclérophylle, les forêts et végétation arbustive en mutation, les plages, dunes et sables, les roches nues, la végétation clairsemée, les zones incendiées, les glaciers et neiges éternelles, les marais intérieurs, tourbières, marais maritimes, marais salants, les zones intertidales, les cours et voies d'eau, les plans d'eau, les lagunes littorales, les estuaires, les mers et océans.

- **Les territoires agricoles** regroupent les terres arables, y compris rizières, les cultures permanentes, les prairies, les zones agricoles hétérogènes (cultures annuelles associées aux cultures permanentes, systèmes culturaux et parcellaires complexes, territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante, territoires agro forestiers).

### Chiffres clés

- **80 % des surfaces sont des terres agricoles**
- **4,1 % des surfaces sont artificialisées en Poitou-Charentes (13<sup>e</sup> rang national)**
- **La Charente-Maritime, le département le plus artificialisé**

### Analyse

Le Poitou-Charentes se caractérise par l'importance de ses surfaces agricoles, qui recouvrent près de 80 % du territoire contre 59 % en France, selon la source Corine Land Cover. C'est la 4<sup>e</sup> région la plus agricole après la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne. Le département des Deux-Sèvres est de loin le plus agricole de la région avec un taux de 88 % de surfaces agricoles. Les autres départements se situent entre 75 et 80 %.

Le Poitou-Charentes est une région relativement peu boisée au regard des autres régions françaises. Les écarts sont toutefois plus sensibles entre départements où ils peuvent aller du simple au double : la Charente concentre le plus de surfaces forestières.

D'après Corine Land Cover, les surfaces artificialisées couvrent 4,1 % du territoire régional en 2006, situant le Poitou-Charentes au 13<sup>e</sup> rang des régions françaises de métropole.

### Une artificialisation rapide...

Encore relativement faible en « volume », l'artificialisation des sols est cependant plus rapide dans la région qu'au niveau national. Avec un taux d'évolution de l'artificialisation qui atteint 3,2 %, contre 3 % à l'échelle nationale, entre 2000 et 2006, le Poitou-Charentes se situe au 8<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines, progression toutefois moins rapide qu'en Pays de la Loire, Bretagne ou Limousin. En revanche, il se situe au 10<sup>ème</sup> rang au regard du taux d'évolution de la population sur la même période avec un taux de 4,5 %. Le Poitou-Charentes est en effet une région attractive d'un point de vue démographique et sa population est en nette progression. Ce sont environ 12 000 habitants supplémentaires que la région accueille chaque année. La Charente-Maritime est le département qui enregistre la plus forte progression de la population devant la Vienne. De plus, le caractère rural de la région et l'absence de grande métropole favorisent l'habitat individuel. Ainsi, le Poitou-Charentes est la première région française pour son taux de maisons individuelles. Par ailleurs, la Charente-Maritime fait partie du trio des départements français les plus touristiques.

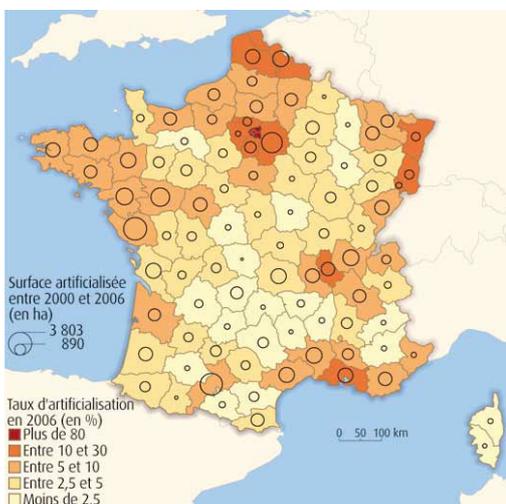
## ... surtout en Charente-Maritime

Le plus fort taux d'évolution de l'artificialisation se situe en Charente-Maritime avec 5,4 % (10<sup>e</sup> département français) alors que les trois autres départements se situent entre 2,5% et 2,1%. Ce taux élevé s'explique en partie par la forte progression du nombre de résidences secondaires sur ce département.

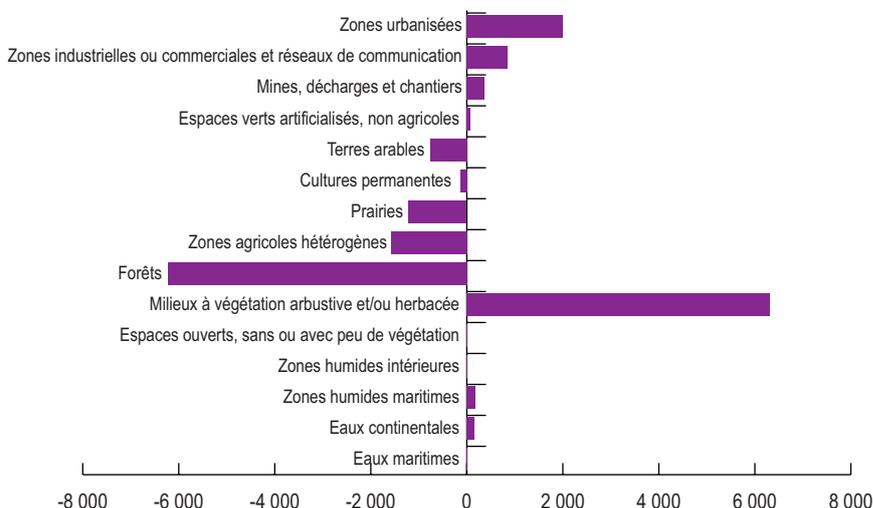
Au niveau national, les espaces agricoles et naturels perdent actuellement la superficie d'un département français moyen (610 000 ha) tous les sept ans, alors que sur la période 1992-2003 cette perte était d'un département tous les dix ans. De par son caractère permanent et l'implantation d'activités économiques, la transformation d'un sol agricole ou naturel en un sol urbain revêt un caractère difficilement réversible.

En Poitou-Charentes, les surfaces artificialisées ont progressé en 6 ans de près de 3 300 hectares dont 2 000 pour l'urbanisation et plus particulièrement le tissu urbain discontinu, 600 pour les zones industrielles et commerciales, 240 pour les infrastructures, 360 pour les carrières et 80 pour les équipements sportifs et de loisirs. En proportion ce sont les infrastructures, les carrières et les zones industrielles et commerciales qui ont augmenté les plus rapidement. Ces formes d'artificialisation sont non seulement consommatrices d'espace mais elles contribuent également à cloisonner les milieux, réduisant les surfaces des espaces non fragmentés.

Part des espaces artificialisés par département en 2006 et surfaces artificialisées depuis 2000



Évolution 2000-2006 de l'occupation des sols (en hectares)



Sources : Union Européenne, MEDDTL, SOeS, Corine Land Cover 2006

## Les limites de l'indicateur

CORINE Land Cover n'identifie pas les espaces artificialisés isolés de moins de 25 ha ou de moins de 100 m de large, ce qui contribue à expliquer les différences de taux d'artificialisation avec les résultats de Teruti-Lucas, l'enquête sur l'utilisation des terres réalisée annuellement par le ministère chargé de l'agriculture (9 % selon Teruti-Lucas, contre 5 % selon Corine Land Cover).

On utilise CORINE Land Cover plutôt que Teruti-Lucas car les incertitudes liées à cette enquête peuvent être importantes à des échelles fines comme le département pour les occupations de sols les moins représentées, dont les espaces artificialisés ; de plus, la méthode a changé, au niveau de la nomenclature comme de l'échantillon, et la nouvelle série ne commence qu'en 2006. L'inventaire CORINE Land Cover renseigne sur la localisation et l'affectation antérieure des espaces subissant une artificialisation, il délimite ces espaces dès lors qu'ils couvrent au moins 5 ha.

D'autres sources comme Sitadel, base d'enregistrement et de suivi de la construction neuve ou les fichiers fiscaux peuvent également être mobilisés pour approcher une mesure de l'artificialisation du sol.

## Pour en savoir plus

Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents N°57, novembre 2011, MEDDTL, SOeS  
Consommation d'espace : une artificialisation rapide en Poitou-Charentes, novembre 2011, DREAL Poitou-Charentes

# Consommation d'énergie finale dans le secteur Résidentiel Tertiaire

## Définition et pertinence

Les données de consommation d'énergie sont présentées en énergie finale, c'est-à-dire l'énergie délivrée aux consommateurs pour être convertie en énergie " utile " (électricité, essence, gaz, gazole, fioul domestique, etc). Elle correspond à la consommation des seuls utilisateurs finaux, ménages ou entreprises autres que celles de la branche énergie. L'énergie finale peut être une énergie primaire (consommation de charbon de la sidérurgie par exemple) ou non.

En décembre 2008 a été adopté au niveau européen un ensemble d'objectifs dit « paquet énergie climat » visant à ce que l'Union Européenne atteigne d'ici 2020 l'objectif emblématique des « trois fois 20 » : une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de l'efficacité énergétique de 20 % et une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu majeur du développement durable, en particulier dans la lutte contre le changement climatique. Or, la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire représente plus de 40 % de la consommation d'énergie finale en France et contribue à hauteur de 18 % aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Ce secteur est non seulement prépondérant mais dispose d'un potentiel d'évitement GES très important compte tenu de la piètre performance thermique du parc bâti. Il s'agit en conséquence d'un secteur clé en termes de réduction des consommations énergétiques, matérialisé par l'objectif ambitieux fixé au niveau national de **réduire les consommations d'énergie primaire pour les usages thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire) du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020.**

## Chiffres clés

**Avec 1 754ktep en 2008, le secteur Résidentiel tertiaire représente 36 % de la consommation picto-charentaise d'énergie finale et contribue à 2,6 % de la consommation énergétique de ce secteur au niveau national. Malgré une stabilisation, notamment en fin de période, ce secteur a augmenté de 14 % depuis 1990.**

## Analyse

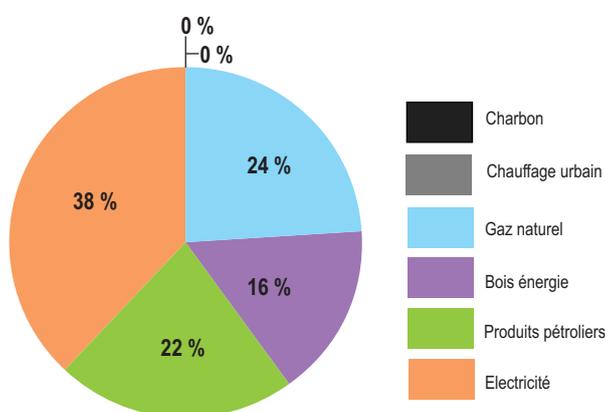
Avec 1 754 ktep d'énergie finale consommée en 2008, le secteur Résidentiel tertiaire représente 36 % de la consommation picto-charentaise d'énergie finale et constitue le deuxième secteur d'activité le plus consommateur d'énergie après les transports. Les deux tiers de l'énergie consommée par le résidentiel-tertiaire sont consacrés au chauffage, 20 % à l'électricité spécifique (éclairage, climatisation...) et 14 % à l'eau chaude sanitaire et la cuisson.

Au niveau national comme en région Poitou-Charentes, deux tiers de l'énergie de ce secteur sont consommés par les bâtiments résidentiels et un tiers par le secteur tertiaire.

Le poids relatif du secteur Résidentiel Tertiaire est moins important en région qu'au niveau national, où il couvre 42 % de la consommation d'énergie finale.

Les usages énergétiques du secteur tertiaire (chauffage, cuisson, électricité spécifique...) sont proches de ceux du résidentiel. L'usage de l'énergie dans le secteur tertiaire est moins dominé par le chauffage que dans le résidentiel. À titre d'exemple, les usages «eau chaude sanitaire et cuisson» sont très développés dans la branche Café-hôtel-restaurant (Cahore) alors que les usages spécifiques de l'électricité sont prédominants dans les commerces et les bureaux.

Répartition de la consommation d'énergie finale du secteur Résidentiel-tertiaire en 2008 par énergie



Source : AREC d'après les données SOes, RTE, DRAAF, CPDR, DREAL

L'électricité (38 %) est l'énergie prépondérante dans la consommation totale, devant le gaz naturel (24 %), les produits pétroliers (22 %), et le bois énergie (16 %).

Le secteur Résidentiel-tertiaire est le deuxième poste en termes d'augmentation de consommation énergétique de 1990 à 2008 (+14 %). En 2006 et 2007, une légère baisse de la consommation est observée dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de sensibilisation à la maîtrise de la demande d'énergie.

Pourtant la performance énergétique des logements s'est fortement améliorée sur cette période, passant de 243 kWh/m<sup>2</sup> à 194 kWh/m<sup>2</sup> en moyenne, notamment grâce à la réglementation thermique imposée aux logements neufs, dorénavant mieux isolés, et à des travaux de maîtrise de l'énergie lors la réhabilitation de l'ancien.

La croissance du niveau de consommation des logements s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : la taille des logements a fortement progressé passant de 86 m<sup>2</sup> à 94 m<sup>2</sup> par logement et le taux d'occupation des logements a diminué passant de 2,61 à 2,24 personnes par logement. La démographie a aussi progressé (+10 % en 19 ans). Enfin, l'amélioration du confort, la diffusion de nouveaux besoins à forte consommation (électroménager, climatisation, internet...) contribuent à la forte augmentation des besoins en électricité. La diminution de l'usage des produits pétroliers observée depuis la fin des années 90 est due au remplacement du mode de chauffage au fioul par des équipements plus récents, à meilleur rendement.

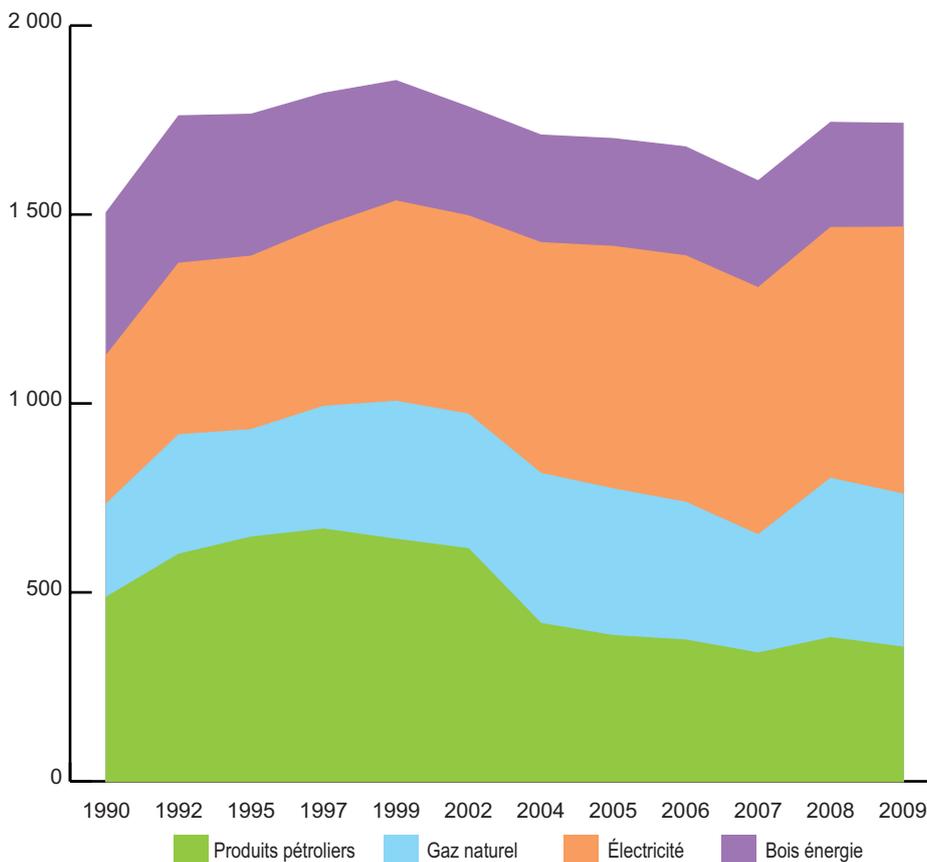
## Les limites de l'indicateur

La mise en place de mesures ambitieuses de réhabilitation énergétique de l'habitat nécessite une connaissance fine et locale des profils énergétiques des bâtiments à l'échelle du territoire. L'identification spécifique du secteur Résidentiel d'une part, la ventilation du secteur Tertiaire en sous-catégories d'autre part, est indispensable pour une prise de décision locale.

## Pour en savoir plus

- National : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)  
(rubriques « énergie et environnement », « Données essentielles »)
- Régional : [www.arecpc.com](http://www.arecpc.com)

Évolution de la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel et tertiaire par énergie depuis 1990



Source : AREC d'après les données SOeS, RTE, DRAAF, CPDP, DREAL

# Émissions de Gaz à effet de Serre (GES)

## Définition et pertinence

On appelle communément Gaz à Effet de Serre (GES) les gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à générer dans l'atmosphère un effet de serre et induisant son réchauffement. Du fait de l'augmentation de la concentration de GES issus des activités humaines depuis les débuts de l'ère industrielle, ces gaz sont considérés comme étant à l'origine des changements climatiques déjà constatés et attendus dans le siècle à venir.

Défi majeur de la société humaine, la réduction des émissions de GES nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne à un maximum 2°C doit atteindre, selon le GIEC, une division par 4 (- 75 %) d'ici 2050 (par rapport à 1990) des émissions de GES des pays industrialisés, dont la France fait partie. C'est ce que l'on nomme le « Facteur 4 ».

Depuis la mise en œuvre de législations internationales comme le Protocole de Kyoto, qui vise des engagements de stabilisation ou réduction des émissions de ces GES à horizon 2008-2012, la quantification des sources d'émissions de ces gaz d'origine humaine (dites anthropiques) fait l'objet d'inventaires nationaux et internationaux des émissions, par des méthodes partagées et reconnues.

Les Gaz à Effet de Serre considérés dans le protocole de Kyoto sont les suivants :

- Dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> : combustion d'énergies fossiles à des fins énergétiques (chauffage, production d'électricité, transport... et certains procédés industriels),
- Méthane CH<sub>4</sub> : fermentation entérique, déjections animales des ruminants et fermentation des déchets,
- Protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O : utilisation d'engrais azotés et déjections animales pour la fertilisation des sols agricoles,
- Hydrofluorocarbures HFC ou gaz fluorés : climatisation, chaîne du froid, réseau électrique,
- Perfluorocarbures PFC,
- Hexafluorure de soufre SF<sub>6</sub>

Cette approche appliquée au territoire régional permet de positionner les émissions de GES de la région Poitou-Charentes vis-à-vis des émissions du territoire national et d'en analyser les évolutions dans le temps. La comparaison des niveaux d'émissions selon les secteurs d'activité permet également de dégager les spécificités intrinsèques du territoire.

## Chiffres clés

**En 2008, les émissions anthropiques de GES du territoire picto-charentais s'élèvent à 19 507 Kteq CO<sub>2</sub> (milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), soit 3,3 % des émissions nationales de GES. Rapportée au nombre d'habitants, la région Poitou-Charentes émet plus de gaz à effet de serre que la moyenne nationale (9.8 teq CO<sub>2</sub>/hab pour Poitou-Charentes contre 8.5 teq CO<sub>2</sub>/hab en moyenne française).**

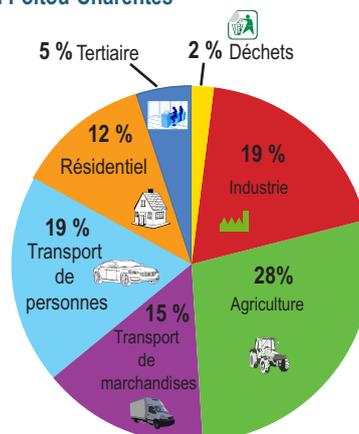
## Analyse

En 2008, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre du territoire picto-charentais s'élèvent à 19 507 Kteq CO<sub>2</sub> (milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).

Le secteur des transports est le premier poste des émissions régionales avec 34 % du total régional, dont plus de la moitié est engendrée par les besoins de mobilité des particuliers (19 %). Le secteur du bâtiment avec le Résidentiel et le Tertiaire contribue à 17 % des émissions régionales.

L'agriculture et les transports occupent une part importante (62 % contre 46 % au niveau national) de ce mix des émissions régionales de GES. Leur importance en région s'explique par le caractère rural du territoire.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs en Poitou-Charentes



Source : AREC

Premières sources de gaz à effet de serre avec 71 % des émissions GES de la région, les émissions de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> résultent principalement d'usages énergétiques, à l'exception des émissions de CO<sub>2</sub> dues à la décarbonatation dans les cimenteries et autres grandes industries minérales de la région (environ un tiers des émissions de l'industrie). Le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ont essentiellement pour origine respective l'élevage (ruminants) et l'agriculture (gestion des sols, intrants azotés).

La comparaison avec la situation nationale révèle des contrastes particulièrement marqués pour les transports et l'agriculture.

En effet, Poitou-Charentes étant une région rurale, l'agriculture y est très développée et la mobilité des poitou-charentais est importante.

L'influence du transit national et international de marchandises accentue les émissions liées au transport. Rapportée au nombre d'habitants, la région Poitou-Charentes émet plus de gaz à effet de serre que la moyenne nationale (9.8 teq CO<sub>2</sub>/hab pour Poitou-Charentes contre 8.5 en moyenne française).

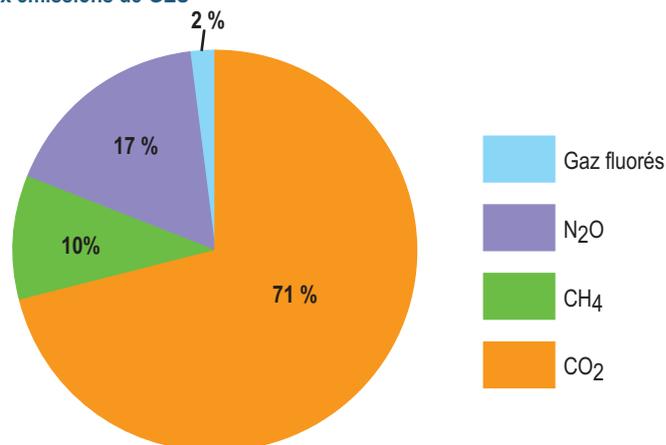
Quant au secteur résidentiel / tertiaire, ses émissions étant très liées aux consommations d'énergie pour le chauffage, le climat tempéré de la région procure un niveau d'émission moyen plus faible qu'au niveau national.

De 1990 à 2008, le total des émissions de GES anthropiques de la région Poitou-Charentes est relativement stable : +2 %. Toutefois, la répartition des secteurs émetteurs a sensiblement évolué.

Comme l'indique le tableau ci-contre, les émissions liées au bâtiment (Tertiaire et Résidentiel) et les émissions liées aux transports de marchandises et de personnes ont très fortement augmenté. Cela s'explique dans chacun des cas par des niveaux d'activités plus importants : augmentation des surfaces à chauffer, de la mobilité des Picto-Charentais et des flux commerciaux.

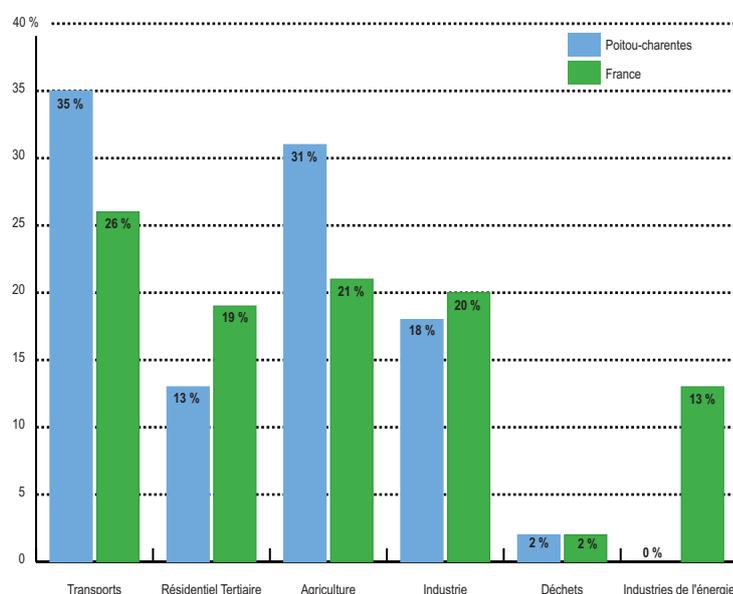
En revanche, l'agriculture et l'industrie ont vu leurs émissions baisser. Pour le premier secteur il s'agit principalement d'une baisse de la taille des cheptels de ruminants et une utilisation moindre d'engrais azotés. Pour l'industrie, il s'agit principalement d'une baisse des consommations de charbon de 1990 à 1992.

#### Le dioxyde de carbone contribue majoritairement aux émissions de GES



Source : AREC

#### Émission de GES : comparaisons avec le niveau national



Source : AREC

#### Évolutions des émissions de GES entre 1990 et 2008 en Poitou-Charentes

Secteur d'activité	Emissions en 1990 (en Kteq CO <sub>2</sub> )	Emissions en 2008 (en Kteq CO <sub>2</sub> )	Evolution 1990 à 2008 (en %)
Résidentiel	1 931	2 371	23
Tertiaire	703	931	32
Transport de personnes	3548	3827	8
Transport de marchandises	1910	2877	51
Agriculture	6 414	5 426	-15
Industrie	4 181	3 662	-13
Déchets	443	413	-7
<b>Total</b>	<b>19 170</b>	<b>19 507</b>	<b>2</b>

Source : AREC

## Les limites de l'indicateur

A l'exception de l'électricité, cette approche comptabilise les GES géographiquement émis sur le territoire picto-charentais. Si cette méthode présente l'intérêt d'une comparaison entre les régions et au niveau national, ou vis-à-vis des autres régions, elle ne peut être déclinée à une échelle infra-territoriale du fait des incertitudes dans la méthode de calcul de certaines données, notamment agricoles, qui rendent l'exercice moins fiable.

Autre limite liée à l'approche territoriale elle-même : elle ne prend pas en compte, par exemple, les émissions issues de l'activité des picto-charentais mais dont les émissions sont générées en dehors du territoire. Toute analyse de ces résultats doit donc se faire avec précaution en gardant à l'esprit qu'une baisse des émissions d'un secteur, si elle est due à une délocalisation de cette activité, ne constitue en rien un progrès. Le changement climatique étant un problème global, l'origine des émissions importe peu.

C'est ici qu'intervient l'intérêt d'associer à cette méthode l'approche dite « émissions de la consommation régionale » qui estime les émissions amont de la consommation régionale, quelle que soit leur origine.

## Pour en savoir plus

- National : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/966.html>  
*Publication : « Chiffres clés du climat : France et monde - Édition 2012 »*
- Région <http://www.arecpc.com/>  
*Publication : « Bilan régional des émissions de GES en Poitou-Charentes – Année 2008 »*



## Distribution des revenus

### Définition et pertinence

Les revenus des ménages déterminent leur accès aux différents biens et aux services dont ils ont besoin. L'analyse de la distribution des revenus permet de mesurer l'intensité des inégalités monétaires et le concept de cohésion sociale, au cœur du développement durable.

Les revenus fiscaux sont ceux déclarés par les ménages. Le revenu disponible prend en compte la redistribution des revenus et la fiscalité. Ceci signifie qu'il faut ajouter aux revenus fiscaux les prestations sociales et soustraire les impôts.

Le niveau de vie se fonde donc sur le revenu disponible et doit prendre en compte en plus la composition des ménages. Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier les

quantités de biens de consommation, en particulier, les biens de consommation durables, par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, un système de pondération attribue un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

L'échelle actuellement la plus utilisée, dite de l'OCDE, retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### Chiffres Clés

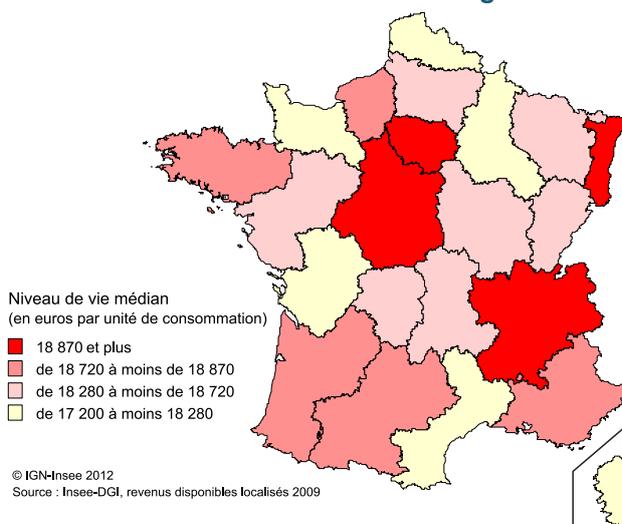
- **Moyenne du niveau de vie en Poitou-Charentes : 20 863 €**
- **Un faible niveau de vie : 18<sup>e</sup> région française**
- **Des inégalités moins accentuées qu'au niveau national : un rapport inter-décile du niveau de vie égal à 3**

### Analyse

En région, la moyenne du niveau de vie en 2009 s'élève à 20 863 € par unité de consommation (UC) et la moitié des personnes vivant dans un ménage picto-charentais a un revenu disponible par UC inférieur à 18 211 €. Le Poitou-Charentes est ainsi la 18<sup>e</sup> région de France métropolitaine au regard de son niveau de vie médian devant les régions Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais. Le rapport inter-décile entre le niveau de vie des 10 % des individus les plus pauvres celui des 10 % les plus riches permet de mesurer l'ampleur des inégalités. En région, comme au niveau national, le niveau de vie des plus riches est de plus de trois fois supérieur à celui des plus modestes. Les plus fortes disparités de revenu disponible par UC se trouvent essentiellement en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse où leur niveau dépasse celui de la moyenne métropolitaine (3,4).

Les personnes de moins de 30 ans ont le niveau de vie moyen le plus faible. Cela s'explique en partie par la précarité toujours plus forte des premiers emplois et au chômage plus important des jeunes. Ce niveau de vie moyen augmente avec l'âge jusqu'à la tranche des 50 - 59 ans qui disposent du niveau de vie moyen le plus élevé : 23 650 € par unité de consommation. Il diminue ensuite chez les personnes âgées de plus de 60 ans à la fin des revenus d'activité, pour atteindre, à partir de 75 ans, un niveau proche des jeunes de moins de 30 ans. Enfin, les niveaux de vie sont très dépendants de la composition des ménages. Ainsi, avec 13 700 € annuels par UC, les familles monoparentales ont le niveau de vie médian le plus faible suivi par les personnes isolées. Les couples, qu'ils soient sans ou avec enfants, disposent du niveau de vie médian le plus élevé avec respectivement 20 540 € et 18 659 €.

### Médiane du niveau de vie dans les régions



On peut apprécier l'évolution des revenus sur moyenne période à partir des données sur les revenus déclarés avant redistribution. Depuis 2001, ceux-ci ont progressé plus vite en Poitou-Charentes qu'en province ou métropole.

En 2001, 10 % des poitou-charentais déclaraient un revenu de moins de 5 800 euros par unité de consommation, et 10 %, un revenu de plus de 26 200 €.

Ainsi, les disparités entre les plus riches et les plus pauvres étaient de 4,6. En 2008, celles-ci s'élèvent à 4,5. Si ces inégalités sont proches entre 2001 et 2008, elles cachent en fait un accroissement asymétrique des revenus déclarés pour les deux franges extrêmes de la population. Ainsi, les revenus déclarés par les plus pauvres ont augmenté de 1 500 € contre 6 400 € pour les plus riches. Au titre de la redistribution, l'État verse des minima sociaux, des prestations familiales, des aides au logement et lève des impôts sur les revenus des ménages.

Cette redistribution vise à réduire les écarts de niveaux de vie. En 2008, l'effort de redistribution réduit les inégalités de niveau de vie des ménages de 60 %, le rapport interdécile passant de 5,4 avant redistribution à 3,1 après redistribution.

## Les limites de l'indicateur

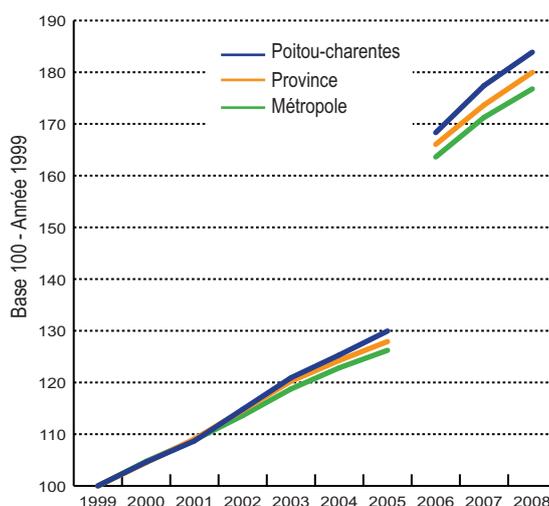
La distribution des revenus par UC ne mesure que l'aspect monétaire des niveaux de vie et des inégalités. Or, les conditions de vie dépendent de nombreux facteurs, comme l'accès à un logement ou à un environnement de qualité, que le revenu par UC restitue difficilement. Dans le cas de l'accès au logement, un même revenu n'a pas la même valeur là où les prix immobiliers sont élevés.

Suivre les revenus des ménages dans le temps est difficile à plusieurs égards. Au niveau régional, les mesures reposent essentiellement sur les sources fiscales dont les concepts peuvent changer. Ainsi, une amélioration du fichier permettant d'intégrer les revenus du patrimoine introduit une rupture de série. Par ailleurs, il n'est possible de suivre que des photographies successives de l'ensemble de la population et non des trajectoires réelles de ménages dans le temps.

## Pour en savoir plus

- Insee.fr, Dossier Le développement durable ;
- Insee.fr, Données locales ;
- Insee.fr, région Poitou-Charentes, publication e-Décimal n°8 : « Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 » ;
- Insee.fr, Thèmes, Revenus - Niveaux de vie - Patrimoine ;
- Insee.fr, région Poitou-Charentes, thème revenus et salaires.

Évolution des revenus déclarés entre 1999 et 2008



Source : Insee DGI, revenus fiscaux localisés

## Principaux indicateurs d'inégalités de revenus et de niveau de vie en 2009

Libellé géographique	Moyenne des niveaux de vie	1 <sup>e</sup> décile	Niveau de vie médian	Rang	9 <sup>e</sup> décile	D9/D1	Rang
Alsace	22 888	11 027	19 952	2	36 163	3,3	9
Aquitaine	21 672	10 599	18 845	7	34 142	3,2	11
Auvergne	20 892	10 368	18 284	15	32 639	3,1	14
Basse-Normandie	20 808	10 565	18 199	19	32 167	3,0	20
Bourgogne	21 226	10 740	18 598	12	32 942	3,1	19
Bretagne	21 408	11 093	18 840	8	32 946	3,0	21
Centre	21 676	10 910	19 082	4	33 719	3,1	17
Champagne-Ardenne	21 299	10 185	18 259	17	33 684	3,3	8
Corse	20 651	9 243	17 660	20	33 477	3,6	3
Franche-Comté	21 174	10 651	18 715	10	32 890	3,1	18
Haute-Normandie	21 355	10 584	18 762	9	33 285	3,1	15
Île-de-France	26 199	10 567	21 482	1	43 781	4,1	1
Languedoc-Roussillon	20 332	9 246	17 599	21	32 821	3,5	4
Limousin	20 719	10 200	18 280	16	32 450	3,2	13
Lorraine	21 104	10 344	18 405	13	33 236	3,2	12
Midi-Pyrénées	21 666	10 312	18 856	6	34 459	3,3	6
Nord - Pas-de-Calais	20 024	9 471	17 201	22	31 858	3,4	5
Pays de la Loire	21 226	11 101	18 668	11	32 425	2,9	22
Picardie	21 092	10 233	18 404	14	33 057	3,2	10
Poitou-Charentes	20 863	10 392	18 211	18	32 590	3,1	16
PACA	22 012	9 816	18 866	5	35 794	3,6	2
Rhône-Alpes	22 764	10 886	19 618	3	36 351	3,3	7
<b>Province</b>	21 450	10 380	18 650	-	33 668	3,3	-
<b>France Métropolitaine</b>	22 344	10 410	19 074	-	35 839	3,4	-

Source : Insee-DGI, revenus disponibles localisés 2009, revenus fiscaux localisés 2009.



## PIB par habitant

### Définition et pertinence

Le Produit Intérieur Brut (PIB) constitue un agrégat macroéconomique qui quantifie l'ensemble des richesses produites sur un territoire donné. Il représente le résultat final de l'activité de production au cours d'une année donnée des unités productrices résidentes (individus, entreprises et administrations), et se mesure en euros.

Le PIB peut être calculé, d'une part « en valeur », c'est-à-dire avec des niveaux de prix d'une année en cours, et d'autre part « en volume », c'est-à-dire avec des niveaux de prix fixés, en corrigeant de l'inflation.

Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la **somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité**, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la **somme des emplois finals intérieurs de biens et de services** (consommation finale effective,

formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

- le PIB est égal à la **somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels** : rémunérations des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Cependant, pour être plus significatif dans le cadre d'analyses comparatives entre territoires et puisque le niveau du PIB est lié indirectement à la population, le PIB produit dans une économie donnée doit être rapporté à la population résidente pour corriger l'effet de taille. Il s'agit en fait de ramener la richesse totale à la population totale, pour mettre en regard la valeur des biens et services disponibles et l'ensemble des besoins que révèle la taille de la population. Il s'agit bien sûr d'une moyenne, de l'expression d'un potentiel de richesse à la disposition de chaque individu. Ainsi, le PIB par habitant s'affranchit des disparités démographiques et permet la comparabilité entre territoires.

### Chiffres Clés

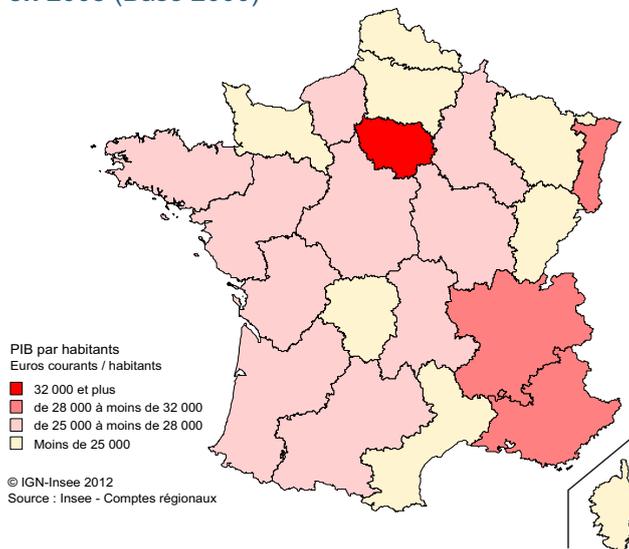
• PIB par habitant en Poitou-Charentes : 25 000 €/ hab en 2008  
Entre 1990 et 2008 :

- Croissance annuelle du PIB (en volume) par habitant en Poitou-Charentes : + 1,4 %
- Cinquième région de métropole au regard du dynamisme de son PIB / habitant

### Analyse

En 2008, en région Poitou-Charentes, le PIB par habitant s'élève à 25 000 €. Cela représente 5 700 € de moins qu'en moyenne nationale et 1 800 € de moins qu'en Province. Loin derrière l'Île-de-France et juste devant la région Franche-Comté, la région est la 14<sup>e</sup> région la plus riche de France métropolitaine (13<sup>e</sup> de Province) au regard de cet indicateur.

### Le PIB par habitant dans les régions métropolitaines en 2008 (Base 2000)



### PIB par habitant

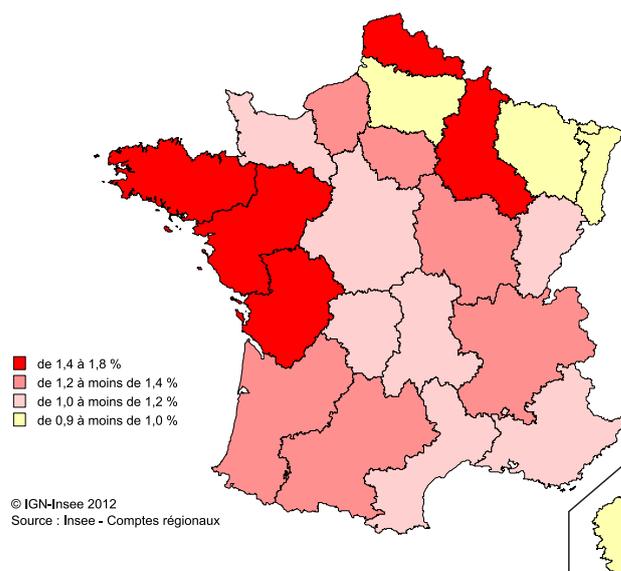
Régions	PIB par habitant	Classement
	(en euros courants)	
Île-de-France	47 696	1
Rhône-Alpes	30 513	2
PACA	28 500	3
Alsace	28 285	4
Champagne-Ardenne	27 917	5
Haute-Normandie	27 584	6
Pays de la Loire	27 357	7
Aquitaine	27 322	8
Midi-Pyrénées	27 254	9
Bretagne	26 530	10
Bourgogne	26 459	11
Centre	26 449	12
Auvergne	25 260	13
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>25 010</b>	<b>14</b>
Franche-Comté	24 908	15
Nord-Pas-de-Calais	24 683	16
Basse-Normandie	24 536	17
Lorraine	24 497	18
Limousin	24 296	19
Picardie	23 872	20
Corse	23 803	21
Languedoc-Roussillon	23 741	22
France métropolitaine	30 700	-
Province	26 770	-

Source : Insee - Comptes régionaux

Le PIB par habitant est en progression depuis 1990 (avec une progression plus marquée qu'au niveau métropolitain sur la période 1990-1999) date à laquelle la région se plaçait 18<sup>e</sup> dans la hiérarchie des régions les plus riches de France métropolitaine. Ce gain de quatre places entre 1990 et 2008 est dû davantage à son dynamisme économique, qu'à l'évolution de la population picto-charentaise qui a suivi le rythme national.

D'une part, entre 1990 et 2008, et en tenant compte de l'inflation, la croissance annuelle du PIB en Poitou-Charentes est supérieure à la moyenne des régions métropolitaines (+ 2,2 % en région contre + 1,8 % en métropole). D'autre part, la croissance démographique régionale, sur la même période, s'est établie à + 0,5 % en moyenne annuelle, au même rythme qu'en métropole. Ainsi le PIB par habitant a augmenté de + 1,4 % (en volume) chaque année depuis 1990 en Poitou-Charentes, contre + 1,3 % en métropole comme en province. Aussi, la région Poitou-Charentes se positionne parmi les régions métropolitaines de tête à l'aune de cette croissance, seules les régions Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne faisant mieux.

### Croissance annuelle du PIB par habitant entre 1990 et 2008 (en euros constants)



Cette présence dans le haut du classement est directement à mettre en relation avec l'évolution positive de la contribution de certains secteurs, -essentiellement à forte valeur ajoutée- dans la valeur ajoutée régionale. Entre 1990 et 2008, le poids des secteurs liés aux activités financières et immobilières, aux services aux entreprises, à l'éducation, santé et action sociale et à l'administration a augmenté. Certains secteurs, les activités financières et immobilières notamment, présentent une évolution supérieure à celle du niveau métropolitain (+ 4,6 points de progression contre + 3,2 en moyenne).

### Les limites de l'indicateur

D'une part, le PIB par habitant n'est pas un indicateur de revenu de la population résidente. Un indicateur de revenus des ménages tient compte de la distribution primaire et de la redistribution des revenus. Outre les salaires nets et les indemnités de chômage, il intègre des revenus de redistribution comme les allocations familiales ou les allocations logement, des revenus de solidarité que sont les minima sociaux, des transferts de richesses en provenance ou à destination d'autres régions ou de l'étranger, etc. De plus, il s'agit d'une moyenne qui ne prend pas en compte les disparités.

D'autre part, le PIB ne concerne que les biens et services effectivement valorisés dans son calcul. Fondé essentiellement sur des valeurs de marché, le PIB ne tient pas compte du travail domestique ou bénévole, ou des services environnementaux non valorisés.

De plus, de nombreuses activités économiques génèrent des externalités négatives, en réduisant par exemple le patrimoine naturel. Cette atteinte est rarement prise en compte. Lorsque des dépenses, dites défensives, sont réalisées pour compenser des pollutions ou des atteintes à la santé, celles-ci ont une incidence favorable sur le PIB alors qu'il n'y a aucune amélioration globale de la qualité de vie.

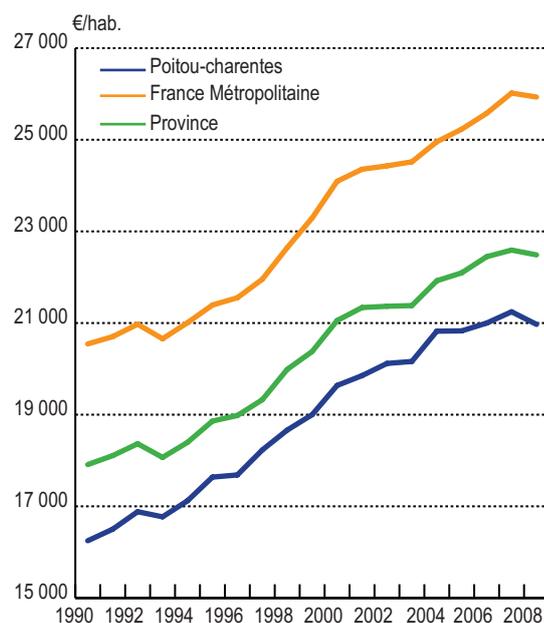
En réponse à certaines de ces critiques, la commission Stiglitz a fait les cinq préconisations suivante :

- Se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production
- Prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation.
- Mettre l'accent sur la perspective des ménages.
- Accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses.
- Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

### Pour en savoir plus

- Insee.fr, Dossier Le développement durable ;
- Insee.fr, région Poitou-Charentes, publication Décimal n°289 : « Le PIB du Poitou-Charentes progresse plus vite qu'en moyenne nationale »
- Insee.fr, thème Économie générale :

### Évolution du PIB par habitant en Poitou-Charentes



Sources : Insee - Comptes régionaux (PIB en € constants) ;  
Insee - Estimations annuelles de population

## Taux d'emploi

### Définition et pertinence

Le taux d'emploi traduit la capacité d'une économie à mobiliser ses ressources en main d'œuvre et ses compétences. Son élévation, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations.

Le taux d'emploi d'un groupe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus du groupe ayant un emploi au nombre total d'individus dans le groupe. Il

peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un territoire, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

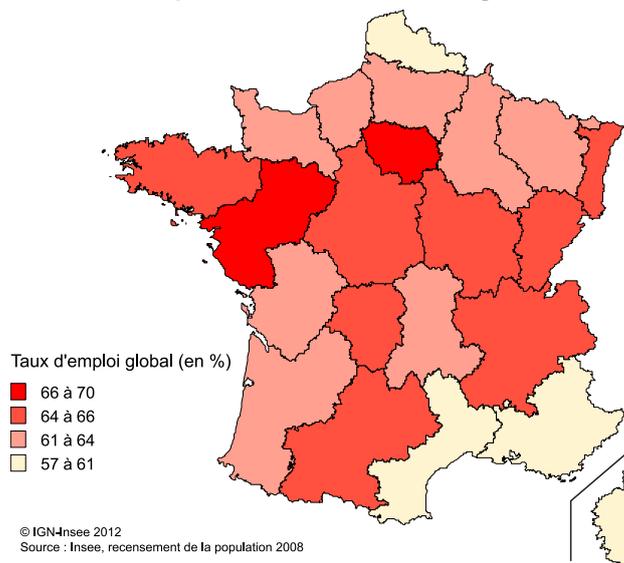
### Chiffres Clés

- Un taux d'emploi picto-charentais de 63,6 % en 2008
- Un taux d'emploi différent selon le genre et l'âge :
  - Un taux d'emploi des femmes inférieur de 8 points au taux d'emploi des hommes (60,0 % contre 68,0%)
  - Un taux d'emploi plus faible chez les jeunes et les seniors (respectivement 36,1% et 34,0 %)

### Analyse

Le taux d'emploi en Poitou-Charentes fin 2008 est de 63,6 %, légèrement en deçà de la moyenne métropolitaine (63,8 %). Par rapport aux objectifs de Lisbonne qui fixaient le taux d'emploi global, c'est-à-dire celui des 15-64 ans à 70 % à l'horizon 2010, le Poitou-Charentes, comme l'ensemble des régions de France métropolitaine, est dans une situation insatisfaisante. Près de 3 points d'écart séparent la région de la tête de classement (Île-de-France) contre près de 6,5 points de la queue de peloton (Nord-Pas-de-Calais). Aussi, le Poitou-Charentes, classé en position moyenne, est la 13e région de métropole en termes de taux d'emploi global. Globalement en Poitou-Charentes, près de 8 points différencient les hommes des femmes au regard de l'accès à l'emploi. Pour cent femmes âgées de 15 à 64 ans, 60 ont un emploi, contre 68 parmi les hommes. Même si toutes les régions métropolitaines sont concernées, la région présente, avec les régions Centre, Bretagne, Île-de-France et Limousin des disparités d'accessibilité à l'emploi par genre les plus faibles de l'hexagone : de 7,9 points d'écart entre hommes et femmes en région contre 8,5 points en moyenne. Le taux d'emploi diffère également selon l'âge. Celui des jeunes (15-24 ans) s'élève à 36,1 %, contre 33,5 % en métropole, et celui des seniors (55-64 ans) est de 34,0 %, en retrait de 4 points par rapport à la métropole. Avec 84 % de son territoire en dehors d'unités urbaines, le Poitou-Charentes est une région rurale. Dans les communes rurales, le taux d'emploi global est de 67,0 % contre 60,8 % dans les unités urbaines. Ces taux d'emploi régionaux restent inférieurs aux moyennes provinciales, qui sont de 67,6 % dans les communes rurales et de 61,3 % dans les unités urbaines.

### Le taux d'emploi des 15-64 ans en région



Entre 1999 et 2008, le taux d'emploi régional des 15-64 ans est passé de 59,6 % à 63,6 %. À ces deux dates, la région se situe à la 13e place des régions de France métropolitaine. Néanmoins, sa progression de 4 points est légèrement supérieure à celle de 3,5 points en métropole et de 3,8 en province. Globalement, le taux d'emploi de la métropole passe de + 60,2 % à + 63,8 % sur la même période. Autre enseignement les disparités d'accessibilité à l'emploi entre les hommes et les femmes se sont atténuées. En 1999, seulement 53,0 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupaient un emploi contre plus de 66,2 % des hommes de la même classe d'âge. L'écart s'est ainsi réduit de plus de 5 points, le Poitou-Charentes passant de la 8e à la 5e position des régions présentant le moins d'écart par genre au regard du taux d'emploi. Enfin, les différences entre les communes rurales et les unités urbaines ont également évolué. En 1999, le taux d'emploi dans les communes rurales était de 57,7 % contre 61,7 % dans les unités urbaines. Les disparités urbain-rural se sont ainsi accentuées en 2008 avec un écart de 6,2 points contre 4 points en 1999.

## Les limites de l'indicateur

Si un taux d'emploi élevé favorise l'inclusion sociale des populations, cet indicateur ne permet pas de mesurer la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande, tant du point de vue de l'entreprise (formation et compétences recherchées, ...) que de celui de l'individu (qualité de l'emploi, niveau de rémunération, ...). De plus, cet indicateur prend en compte l'ensemble des individus qui ont un emploi, qu'ils occupent un emploi précaire ou non, que les individus se considèrent ou non en situation de sous-emploi. La Stratégie de Lisbonne visant également un objectif de qualité de l'emploi et une plus grande cohésion sociale, une mesure du sous-emploi est un indicateur complémentaire au taux d'emploi.

Par ailleurs, l'indicateur s'appuie sur les concepts d'actifs occupés et de chômeurs au sens des recensements, légèrement différents des concepts retenus par le BIT (Bureau International du Travail) et Eurostat. Ces taux d'emploi ne sont donc pas directement comparables aux taux nationaux publiés par l'INSEE à partir de l'enquête Emploi, ni aux taux régionaux publiés par Eurostat.

Enfin, il faut rester prudent quant aux conclusions liées aux évolutions entre 1999 et 2008. En effet, des différences méthodologiques entre le recensement de 1999 et le nouveau recensement (2006 et au-delà) peuvent induire des biais. Ces différences, introduites volontairement dans le nouveau recensement de la population, ont permis de se rapprocher des recommandations du BIT au regard, entre autre, de l'emploi. Aussi, le nouveau recensement couvre mieux les situations mixtes ou intermédiaires telles que celles des étudiants exerçant un « petit boulot » ou des retraités continuant à avoir une activité professionnelle réduite.

## Pour en savoir plus

- Insee.fr, données locales, cartes interactives
- Insee.fr, région Poitou-Charentes, publication Décimal n°309 : « Un jeune picto-charentais sur sept hors de l'emploi et de la formation »

### Taux d'emploi global par genre et par types de communes en 2008

Régions	Taux d'emploi global	Taux d'emploi global			
		Femmes	Hommes	Rural	Urbain
Alsace	65,6	61	70,1	71,4	64
Aquitaine	63,5	59,4	67,7	66,1	62,5
Auvergne	63,9	59,7	67,9	67,4	61,6
Basse-Normandie	63,7	59,7	67,8	67,6	60,6
Bourgogne	64,2	60	68,4	67,3	61,9
Bretagne	64,7	61,1	68,4	68,8	63
Centre	65,4	61,6	69,2	69	63,5
Champagne-Ardenne	62,3	57,3	67,3	67,6	59,1
Corse	59	51,1	66,8	57,6	59,6
Franche-Comté	64,7	60,1	69,3	69,6	61,5
Haute-Normandie	62,8	58,3	67,4	67,9	60,5
Île-de-France	66,9	63,8	70,2	70,2	66,8
Languedoc-Roussillon	57,5	52,8	62,4	61,7	56,5
Limousin	64,1	61,1	67	66	62,6
Lorraine	62,1	57,2	67	66,4	60,5
Midi-Pyrénées	64,2	60,2	68,3	66,9	63
Nord-Pas-de-Calais	57,2	51,3	63,3	64,8	56,2
Pays de la Loire	66,3	62,3	70,3	71,2	64,1
Picardie	62	56,5	67,4	65,8	59,5
Poitou-Charentes	63,6	59,7	67,5	67	60,8
PACA	60,2	55,3	65,4	64,5	60
Rhône-Alpes	65,8	61,4	70,2	70,4	64,7
Métropole	63,8	59,5	68,1	67,7	62,7
Province	63,8	59,6	68,1	67,6	61,3

Source : Insee, recensement de la population 2008



# Construire un système d'indicateurs pour Poitou-Charentes

Pour apprécier l'évolution de la situation de la région Poitou-Charentes au regard du développement durable, **26 indicateurs** sont proposés par le groupe de travail, illustrant les 4 dimensions du développement durable. Ces indicateurs seront présentés sous forme de fiches à l'exemple des six indicateurs présentés dans la partie précédente.

## Proposition de 26 indicateurs

### Développement humain et cohésion sociale

- Taux de chômage
- Distribution des revenus
- Taux de fécondité
- Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé
- Taux d'emploi (des seniors, des femmes,...)
- Part des jeunes hors emploi et hors formation
- Pauvreté monétaire
- Consommation d'énergie finale
- Accessibilité aux services
- Taux de dépendance économique des personnes âgées à l'horizon 2030 (rapport entre la population des personnes âgées et celle en âge de travailler)

### Économie : production / consommation / échanges

- PIB par habitant
- Revenu disponible des ménages
- Recherche et développement
- Économie sociale et solidaire
- Taux de création et de survie des entreprises
- Ouverture à l'international des entreprises du territoire
- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en kilogrammes par habitant
- Temps de déplacement domicile-travail par aire urbaine et département hors aires urbaines

### Écologie (ressources naturelles et énergétiques, climat et biodiversité)

- Émissions agrégées des 6 gaz à effet de serre
- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
- Artificialisation des sols
- L'indicateur de « bon état écologique des masses d'eau »

### Gouvernance

- Participation des femmes aux instances de gouvernance
- Couverture de la population par un Agenda 21
- Proportion de la population couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou PLU intercommunaux
- Taux de participation aux élections municipales, régionales.

Par ailleurs, dans un souci de partager l'information et pour être en mesure de compléter la lecture de chacun de ces indicateurs, d'autres indicateurs sont proposés : des indicateurs synthétiques, des indicateurs complémentaires et enfin des indicateurs en émergence.

## Des indicateurs synthétiques

Des indicateurs synthétiques, orientés vers le concept de développement durable, essaient de fournir une représentation globale de ses différentes dimensions : 4 indicateurs sont proposés.

- L'indicateur de développement humain (IDH),
- L'indicateur de santé sociale (ISS),
- L'empreinte écologique,
- L'Indicateur de bien être régional (IBER).

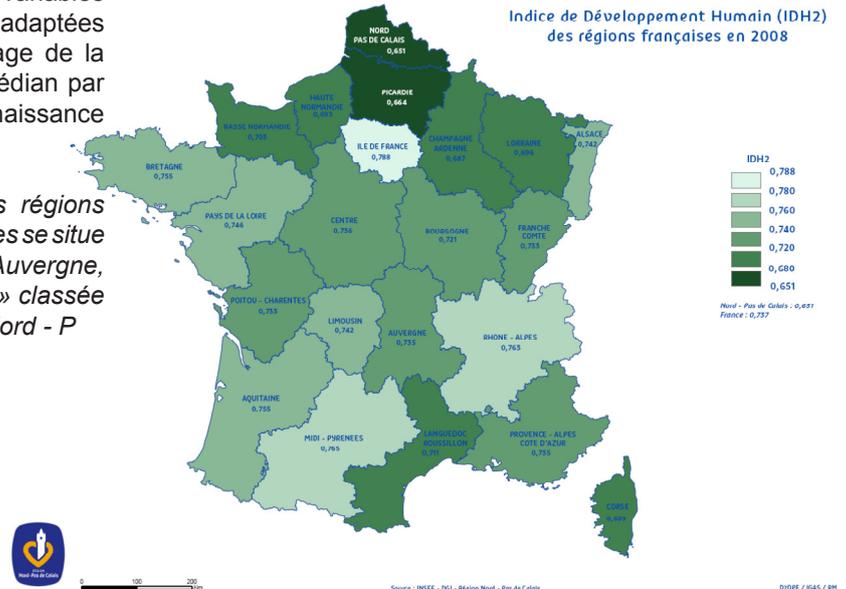
Ces indicateurs ont l'intérêt d'attirer l'attention sur un chiffre qui résume plusieurs variables et présentent de réelles vertus pédagogiques. Ils peuvent contribuer à la prise de conscience d'une nécessaire mutation des modèles de développement de consommation et de production.

## L'indicateur de développement humain (IDH)

L'indicateur de développement humain, promu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est calculé à partir des trois grandes dimensions du développement humain définies par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

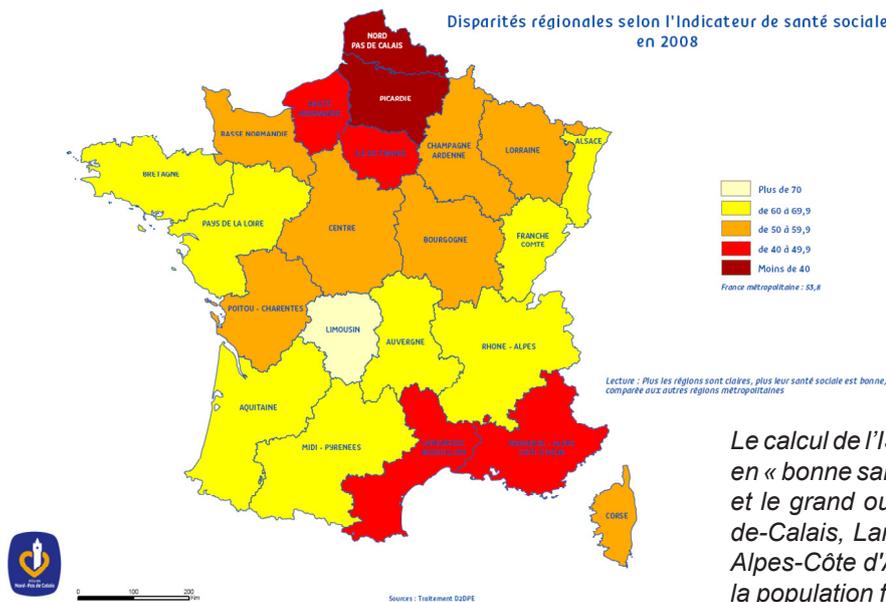
L'IDH-2 promu par l'ARF part des mêmes bases que l'IDH. La différence repose sur un choix des variables permettant de refléter ces dimensions davantage adaptées aux problématiques territoriales : le pourcentage de la population adulte diplômée, le revenu fiscal médian par unité de consommation, l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes).

L'ARF a calculé l'IDH-2 pour l'ensemble des régions françaises. À titre d'illustration, le Poitou-Charentes se situe en 13<sup>e</sup> position pour l'IDH-2 (comme les régions Auvergne, PACA et Franche-Comté), la région « la mieux » classée étant l'Île de France, la moins bien classée le Nord - P



## L'Indicateur de Santé Sociale (ISS)

L'Indicateur de Santé Sociale (ISS), créé par Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti en 2009 à partir d'une démarche participative, est un indicateur composite reprenant 8 grandes dimensions qui résument les grands enjeux sociaux contemporains et la santé sociale d'un territoire : l'éducation, la justice, le logement, la santé, les revenus, le travail et l'emploi, le lien social et le lien interindividuel.



Le calcul de l'ISS en 2008 met en évidence que les régions en « bonne santé sociale » se trouvent plutôt dans le centre et le grand ouest de la France. Les régions Nord - Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (qui comptent à elles quatre 21,6 % de la population française) présentent les santé sociales les plus médiocres. Le Limousin bénéficie de la santé sociale la plus élevée devant la Bretagne et les Pays de la Loire. Poitou-Charentes est en position médiane.

## L'empreinte écologique

L'empreinte écologique part du principe que la plupart des consommations peuvent être évaluées sous la forme d'une surface (de terre ou de mer) biologiquement productive qu'il convient de mobiliser pour produire ce bien ou ce service.

C'est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Cet indicateur évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Cette surface est comparée à celle qui est réellement disponible pour répondre aux besoins de cette population. Cela permet donc de savoir si l'homme consomme des ressources naturelles au-delà de leur capacité de renouvellement et de la capacité d'absorption des écosystèmes, hypothéquant l'avenir des générations futures.

En 2007, l'empreinte écologique de l'humanité était estimée à environ 18 milliards d'hectares globaux (hag) soit 2,7 hag/hab. Cette même année, la biocapacité (c'est à dire les surfaces bioproductives disponibles) étaient estimées à environ 1,8 hag/hab. La différence entre les deux traduit un déficit écologique : autrement dit, l'humanité a sollicité en 2007 la biosphère au-delà de la capacité de cette dernière à se régénérer. Il faudrait environ un an et demi pour régénérer les ressources naturelles consommées par l'humanité en une année

*À ce jour, les difficultés de calcul d'empreinte écologique à l'échelle infranationale sont nombreuses. Des travaux sont en cours au sein de l'ARF*

## L'indicateur de bien être régional, l'IBER

À l'origine de cette initiative, un groupe de chercheurs de la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers (\*) a proposé une **évaluation du bien-être dans les régions françaises**.

Pour ce groupe de chercheurs, le PIB, mesure monétaire de la production d'un territoire, est souvent considéré à tort, comme une mesure du bien être de ses habitants. Pourtant, même si le PIB par habitant du Languedoc-Roussillon ne représente que la moitié de celui de l'Île de France, on ne peut en déduire que les conditions de vie seraient 2 fois moins bonnes en Languedoc-Roussillon.

La Région Poitou-Charentes a confié à l'IAAT la mission de reprendre et de prolonger ces travaux pour tenter d'élaborer un Indicateur de Bien Être Régional (IBER), complémentaire au PIB. Cet indicateur prendrait en compte d'autres dimensions telles que le lien social, la biodiversité, la culture, l'urbanisme, l'énergie, le dynamisme économique, la participation à la vie associative, politique et syndicale,...

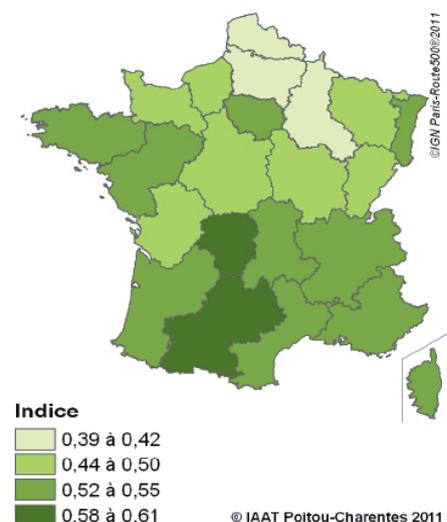
Un groupe d'experts (auquel le CESER a été associé) a proposé de retenir 4 dimensions pour composer l'IBER : l'économique, le social, l'environnement, la culture et la vie collective. Chacune des 4 dimensions contribue de manière équivalente à l'indice composite final (choix du groupe de travail de ne pas pondérer les dimensions). Pour chacune des quatre dimensions, entre 7 et 10 indicateurs ont été retenus.

*Les 1<sup>ères</sup> régions de l'IBER sont Midi-Pyrénées et le Limousin. Si Midi-Pyrénées se classe dans les 3 premières régions quelque soit la dimension observée, la région Limousin arrive 10<sup>e</sup> pour la dimension culture et vie collective et 5<sup>e</sup> pour la dimension économique.*

*Dans l'ensemble, on note une répartition des régions les moins bien classées dans le Nord de la France (Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne), tandis que les régions du Sud se classent dans le 1<sup>er</sup> tiers du classement*

*Poitou-Charentes se situe au 15<sup>e</sup> rang et reste stable tout en améliorant son indice entre 1999 et 2008.*

L'IBER en régions



(\*) Patrice Braconnier, Gilles Caire, Romuald Dupuy, Eliane Jahan, Pierre Lemasne, Sophie Nivoix.

## Des indicateurs complémentaires

Ces indicateurs peuvent éclairer et préciser les situations décrites par les indicateurs proposés en Poitou-Charentes. L'ensemble de ces indicateurs n'a pas fait l'objet d'une analyse régionale ; ce sont des indicateurs nationaux « territorialisés », régionalement dans la plupart des cas, voire par département ou zone d'emploi.

**Des indicateurs téléchargeables sur le site de l'Observatoire de Territoires :**

<http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-thematiques/d-developpement-durable>  
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/li/indicateurs-developpement-durable-territoriaux.html>

### Consommation et production durables.

- Les prélèvements en eau par usage par département
- La production de granulats par département
- Les surfaces en agriculture biologique par département
- L'évolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant par département
- La valorisation des déchets ménagers et assimilés par département

### Société de la connaissance et développement économique et social

- Le niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi
- Le taux d'emploi par zone d'emploi
- Le potentiel de développement par zone d'emploi
- L'effort de recherche par région

### Bonne gouvernance

- Les agendas 21 locaux par département
- La participation aux élections législatives en 2007 par département
- La part des dépenses mutualisées par EPCI

### Changement climatique et maîtrise de l'énergie

- L'évolution des consommations finales d'énergie par région
- La production d'électricité renouvelable rapportée à la consommation finale d'électricité par région
- L'évolution des températures hivernales par stations météorologiques départementales

### Transport et mobilité durables

- Le transport intérieur de marchandises par voies ferrées ou fluviales par région
- L'évolution du nombre d'accidentés graves de la route par département
- Population exposée au bruit routier par département

### Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- La part de superficie en sites Natura 2000 par département
- La fragmentation des espaces naturels par région forestière départementale
- L'état des peuplements piscicoles par station de suivi des rivières
- Les espaces artificialisés en 2006 par département
- Les nitrates dans les cours d'eau par secteur hydrographique
- Les logements non raccordés à un système d'assainissement des eaux usées par département

### Santé publique, prévention et gestion des risques

- La population exposée à des risques d'inondation par département
- Densité d'établissements industriels à risque par département
- L'indice Atmo de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations par agglomération
- Le taux de mortalité prématurée par département
- L'accessibilité aux soins de proximité par bassin de vie

### Cohésion sociale et territoriale

- Le taux de pauvreté en 2006 par département
- La sur-occupation des résidences principales par aire urbaine
- La part des jeunes sans diplôme par zone d'emploi
- Les disparités de niveau de vie par département
- La part des jeunes non insérés par zone d'emploi
- L'accessibilité aux services par bassin de vie

## Des indicateurs en émergence

Des thèmes et questions sont encore imparfaitement abordées : les conditions de vie matérielles (conditions de logement, restrictions de consommation), les difficultés financières, la santé, l'éducation, les liens et rapports sociaux, la participation à la vie publique, l'insécurité physique, l'insécurité économique, les conditions d'emploi, les conditions environnementales... Au-delà des conditions objectives, il conviendrait de mesurer aussi l'appréciation subjective de la population.

Afin d'appréhender le bien-être, la Commission Stiglitz a préconisé l'adoption d'une « approche ménages ». Car l'objectif ultime n'est pas la maximisation de la croissance, mais celle du bien-être des ménages. Ce défi a été accueilli comme une « nouvelle frontière » pour la statistique publique des pays européens et une manière pour les instituts statistiques nationaux de nouer des liens plus étroits avec leurs concitoyens, les utilisateurs de statistiques. Suite à ce rapport, en France, l'Insee expérimente des travaux visant à estimer le bien-être subjectif dans la mesure où les individus sont les mieux à même de juger de la qualité de leur vie, au-delà des indicateurs de qualité de vie objectifs concernant des faits précis.

La batterie d'indicateurs devra aussi intégrer la connaissance du changement climatique.

Enfin la question de la « mesure » de certains thèmes comme la culture, la « gouvernance », le lien social, reste entière.

### Les travaux devront se poursuivre et d'ores et déjà sont proposés :

- Comportements d'insatisfaction (l'abstention aux élections,...)
- Taux de participation aux élections municipales, régionales (préciser par genre et par âge et sur plusieurs années)
- L'évolution des taux de participation
- Le nombre de « jurys citoyens » ou organisations d'expression des habitants
- Part des budgets dédiés à la participation (exemple du budget participatif des lycées en Poitou-Charentes)
- Classement des élus par Catégories Socio-Professionnelle (en région et en comparaison d'autres régions), part des actifs et inactifs ?
- Culture (travail complémentaire avec l'Observatoire du spectacle vivant et autres partenaires de la culture)
- Un indicateur permettant de mettre en évidence l'effort des collectivités (régions) dans les investissements d'avenir (en particulier la formation). Nécessaire accord préalable sur ce qu'on qualifie de filières d'avenir. Comment mesurer la prise en compte de l'avenir dans les budgets ?
- Rendre compte de l'investissement immatériel (y compris dans les procédures administratives et relations avec la population). Investissements pour l'accès de tous à la connaissance (via financement réseau de télécommunications, dotations équipements, ...)
- Secteur de l'information (et de l'accès à) : existence d'une presse quotidienne locale (ou rédactions locales) radios libres (ou pas) % des zones blanches téléphonie et internet, % des zones en accès bas débit, capacités théoriques d'accès au THD...

D'autres sources :

**À voir pour les indicateurs ARF**

Taux d'accès des salariés à la formation continue

Rapport revenus salariaux des femmes /revenus salariaux des hommes

**À voir pour les indicateurs eau**

Indicateurs de Débit d'Objectif d'etiage (DOE) et de Débit de CRise (DCR).

**Autres à vérifier**

Le suicide

Taux d'adhésion à au moins une association

Ce document a été élaboré par un groupe de travail composé de :

- Michel Hortolan, animateur, Président de la commission « Environnement » du CESE Poitou-Charentes,
- Jean-Marie Baguet, Président de la commission de synthèse, finances et plan du CESER,
- Valérie Barbier, chargée de mission à l'Observatoire Régional de l'Environnement,
- Valérie Bernard, Chargée de mission au CESER,
- Sonia Dardé, Chargée de mission Développement Durable de la DREAL,
- Joël Decarpentrie, Conseil de développement responsable de Grand Poitiers,
- Yves Dumont, Responsable unité analyse statistique à la DREAL,
- Grégory Durier, Chargé d'études à l'INSEE,
- Michel Grémillon, Président de la commission « Territoires et Cohésion sociale » du CESER,
- Daniel Herbreteau, Conseil de développement du Pays Sud Charente,
- Gérard Hinérang, Président de la commission « Santé, Handicap » du CESER,
- Amandine Loeb, Directrice de l'AREC Poitou-Charentes,
- Pierre Marx, Président de la commission « Coopérations, Atlantique et Europe » du CESER,
- Tahar Mezhoud, Chargé de mission au Service Coordination des programmes, Évaluation et Études du Conseil Régional de Poitou-Charentes,
- Gérard Moreau, Chef du service études et diffusion de l'INSEE,
- Daniel Rouvreau, Vice-Président du CESER,
- Jacques Vian, Président du Conseil de développement du Pays Ouest Charente

Ont également collaboré aux réflexions et participé à des réunions du groupe de travail

- Jean Antigny, Membre du CESER,
- Virginie Auffroy, Chargée de mission au Conseil de développement responsable de Grand Poitiers,
- Alain Barreau, Membre du CESER,
- Catherine Basck, Directrice du CESER,
- François Bigot, Président du Conseil de développement Vals de Gartempe et Creuse,
- Didier Blaizeau, Directeur régional de l'INSEE,
- René Bonnet, Vice-Président du CESER,
- Jean-Michel Bouilleau, Membre du CESER,
- Gilles Caire, Maître de conférence, Université de Poitiers,
- Stéphane Calviac, Directeur de l'économie au Conseil régional, Directeur de l'IAAT,
- Noémie Chaignon, Stagiaire à l'Observatoire Régional de l'Environnement,
- Guy Chézeau, Président Conseil de développement La Rochelle,
- Françoise Coutant, Vice-Présidente du Conseil régional,
- André Curmi, Responsable de l'Observatoire régional du spectacle vivant,
- Robert Cuq, Conseil de développement de l'Île de Ré,
- Eugénie Debenais, Membre du CESER,
- Annie Deborde, Conseil de développement du Pays Rochefortais,
- Laurent Diaz, Responsable unité études à l'INSEE,
- Alain Even, Président du CESE Bretagne, Président de l'Assemblée des CESER de France,
- Didier Gesson, Membre du CESER,
- Cyril Gomel, Chef du service « Connaissance des territoires et évaluation » à la DREAL,
- Michel Guillou, Chargé de mission « Environnement, agriculture » au SGAR,
- Claire Houpline, Chargée de mission du CESER,
- Pierre Lemasne, Maître de Conférences, Université de Poitiers,
- Grégory Marlier, Chargé de mission au Conseil régional Nord-Pas de Calais,
- Daniel Marteau, Membre du CESER,
- Jean-François Merling, Conseil de développement de La Rochelle,
- Jean-Paul Moinard, Président du CESER,
- Philippe Moinard, Président de la commission « Agriculture et activités maritimes » du CESER,
- Sophie Nivoix, Maître de conférence, Université de Poitiers,
- Yves Prévost, Membre du CESER,
- James Renaud, Président du Conseil de développement responsable de Grand Poitiers,
- Jean-Michel Saizeau, 1er Vice-Président du CESER,
- Mohamed Taabni, Conseil de développement responsable du Grand Poitiers,
- Alain Tournier, Membre du CESER,
- Franck Trouslot, Directeur de l'ORE,
- Annick Valette, Conseil de développement du Pays Civraisien,
- Evelyne Videau, Présidente de la commission « Formation tout au long de la vie, Recherche » du CESER,
- Eric Villate, chargé de l'Évaluation Environnementale à la DREAL.





Les indicateurs présentés dans ce document visent à quantifier et apprécier les progrès du développement durable à l'échelle de la région Poitou-Charentes et à mettre en évidence les grands défis à relever collectivement.

Ce travail a été conduit dans le cadre d'un partenariat, animé et coordonné par le Conseil économique, social et environnemental régional associant l'Etat en région, la Direction régionale de l'INSEE, le Conseil régional ainsi que les observatoires régionaux : Agence régionale d'évaluation environnement et Climat (AREC), l'Observatoire régional de l'environnement (ORE), l'Université et des Conseils de développement volontaires.

Ce groupe régional de concertation entre utilisateurs et producteurs d'informations a examiné, testé un certain nombre d'indicateurs pour en retenir un nombre limité et présenter la situation de Poitou-Charentes au regard du développement durable et son évolution.

Ce document intermédiaire, à vocation pédagogique, sera le support de consultations plus larges, régionales et locales visant à une appropriation et « validation » des indicateurs proposés et à leur enrichissement avec des indicateurs spécifiques à Poitou-Charentes.



Ce document a été réalisé avec la participation active :

- du CESER,
- du Conseil régional,
- des services de l'Etat (DREAL, SGAR),
- de l'INSEE,
- de l'AREC,
- de l'ORE,
- d'universitaires,
- de Conseils de développement volontaires.